

CONTINENTAL

T H E O L O G I C A L S E M I N A R Y

Bachelier en Théologie Pentecôtiste et Études Bibliques

Manuel Académique
2023-2024

Bachelier 1 • Bachelier 2 • Bachelier 3

TABLE DES MATIÈRES

Section 1	Personnel.....	1
Section 2	Fondements Pédagogiques.....	2
	A. Les objectifs généraux du programme d'étude	2
	B. Résultats de l'apprentissage.....	2
	C. Participation des étudiants	2
Section 3	Structure académique.....	3
	A. Le comité des affaires académiques	3
	B. Le jury d'examen.....	3
	C. Les réunions du personnel enseignant	3
	D. Les représentants des étudiants.....	3
Section 4	Le cycle.....	4
	A. Résultats d'apprentissage.....	4
	B. Les résultats d'apprentissage du programme.....	4
	C. Résultats d'apprentissage par niveau.....	4
	Niveau 1 (Bachelier 1) résultats d'apprentissage.....	5
	Niveau 2 (Bachelier 2) résultats d'apprentissage.....	5
	Niveau 3 (Bachelier 3) résultats d'apprentissage.....	5
Section 5	Aperçu du programme (Bachelier en théologie pentecôtiste)	7
	A. Niveau 1 (Bachelier 1)	7
	B. Niveau 2 (Bachelier 2).....	7
	C. Niveau 3 (Bachelier 3).....	8
Section 6	Évaluation du programme	9
	A. Modèle détaillé de l'évaluation	9
	B. Critères de notation des essais	10
	C. Modèle de compensation	11
	D. Procédure de réévaluation.....	12
	E. Report des examens	12
	F. Recours	12
	a. Information de fond.....	12
	b. Procédure de recours	12
Section 7	Le système européen de transfert de crédits (ECTS) et le système de notation	14
	A. Crédits (ECTS)	14
Section 8	Présence	15
	A. Présence	15
Section 9	Soumission d'un travail pour évaluation.....	16
	A. Préparer un travail écrit à soumettre	16
	B. Remise des travaux dans les délais	16
	C. La longueur de l'essai ou de la thèse	17
	D. La diffusion du mémoire.....	17
	E. Le plagiat	17
	F. L'intelligence artificielle.....	18
	G. Logiciel de similarité Turnitin	19
	H. Feedback / Retour d'informations	19
Section 10	Demandes diverses	20
	A. Soumettre un essai	20
	B. Remise des essais.....	20
	C. Examens.....	20
	D. Conditions générales.....	21
	E. Conditions d'obtention du diplôme	21
Section 11	Liste des cours du niveau 1 (Bachelier 1).....	22
	LA 101 Grec Biblique I.....	23

	LA 102	Grec Biblique II.....	24
	HI 101	Histoire de l'Église et théologie pentecôtiste : depuis le début à la réforme	25
	HI 102	Histoire de l'Église et théologie pentecôtiste : de la réforme au 20 ^{ème} siècle	26
	BI 106	Herméneutique biblique pentecôtiste	27
	TH 102	Théologie systématique pentecôtiste : christologie, sotériologie et hamartiologie.....	28
	TH 101	Théologie fondamentale pentecôtiste.....	29
	BI 110	Exégèse pentecôtiste de l'Ancien Testament : études dans les livres historiques	30
	PH 101	Epistémologie pentecôtiste I	31
	PH 102	Epistémologie pentecôtiste II	32
	ED 102	Introduction à la Psychologie.....	33
	ED 101	Pédagogie	34
	MI 101	Communication interculturelle.....	35
	MI 102	Introduction à la missiologie pentecôtiste	36
	MI 103	Croyances non-Chrétiennes.....	37
	RE 101	Méthodes d'études.....	38
Section 12		Liste des cours du niveau 2 (Bachelier 2).....	39
	LA 201	Hébreu Biblique I.....	40
	LA 202	Hébreu Biblique II.....	41
	LA 203	Grec Biblique III	42
	LA 204	Grec Biblique IV	43
	TH 201	Théologie Systématique pentecôtiste : ecclésiologie / eschatologie	44
	BI 201	Exégèse pentecôtiste de l'Ancien Testament : études dans le pentateuque.....	45
	BI 202	Exégèse pentecôtiste du Nouveau Testament : études dans l'évangile de Jean.....	46
	BI 204	Exégèse pentecôtiste du Nouveau Testament : études dans le livre de Romains.....	47
	TH 202	Théologie systématique pentecôtiste : pneumatologie	48
	MU 201	Musique, Liturgie et Louange Chrétienne.....	49
	MI 202	Histoire de la mission pentecôtiste	50
	BI 206	Exégèse pentecôtiste du Nouveau Testament : études dans les évangiles synoptiques.....	51
	TH 203	Théologie pastorale pentecôtiste	52
	ED 201	Psychologie sociale et dynamique de groupe.....	53
	ED 202	Éléments de psychopathologie et de psychologie de la santé	54
Section 13		Liste des cours du niveau 3 (Bachelier 3).....	55
	LA 301	Hébreu Biblique III	56
	LA 302	Hébreu Biblique IV	57
	BI 302	Exégèse pentecôtiste du Nouveau Testament : études dans les lettres aux Corinthiens.....	58
	BI 301	Exégèse pentecôtiste de l'Ancien Testament : études dans les prophètes	59
	TH 301	Éthique chrétienne.....	60
	BI 304	Exégèse pentecôtiste du Nouveau Testament : études dans le Livre des Actes.....	61
	HI301	Histoire de l'Église et théologie pentecôtiste : 20 ^{ème} siècle au présent.....	62
	BI303	Littérature poétique	63
	RE301	Thèse I & II	64
	BI305	Exégèse pentecôtiste du Nouveau Testament : études dans	

	l'épître aux Hébreux	65
CM301	Homilétique pentecôtiste.....	66
ED303	Relation d'aide pastorale I.....	67
ED304	Relation d'aide pastorale II	68
TH304	Théologie Contemporaine	69
MI304	Stratégies de la Croissance de l'Eglise.....	70
MI301	Anthropologie culturelle.....	71
Section 14	Ressources pour les études	72
A.	Heures d'ouverture de la bibliothèque.....	72
B.	Bureau d'aide de la bibliothèque	72
C.	Logiciel Bibleworks.....	72
D.	Photocopies et numérisation	72
E.	Collections et Ressources de la bibliothèque.....	72
F.	Manuel de référence.....	72
G.	Emprunter un ouvrage de la bibliothèque.....	73
H.	Prolongation et réenregistrement	73
I.	Amendes et frais	73
J.	Compte de bibliothèque gélé	73
K.	Comportement à la bibliothèque.....	73
L.	Confidentialité	74
M.	Accès internet	74
N.	Utilisation du courriel ctsem.edu	75
O.	Aménagements de l'apprentissage académique.....	75
Section 15	Règlement Pédagogique	76
Section 16	Règlement concernant les examens	81
Annexe	Règlement disciplinaire sur le plagiat ou la fraude.....	89

Section : 1

Personnel

Recteur :	Joseph P. Dimitrov president@ctsem.edu 02/334.85.20	Secrétaire académique :	Tina Vale tvale@ctsem.edu 02/334.85.32
Doyen Général :	Kevin Beery provost@ctsem.edu 02/334.85.50	Vice-président des opérations :	Sascha Wyrwal accountant@ctsem.edu 02/334.85.35
Doyen académique du programme de Bachelier :	Ralf Lubs academicdean@ctsem.edu 02/334.85.30	Doyen des études en ligne :	Brent Colby bcolby@ctsem.edu 02/334.85.84
Business Manager pour les opérations sur le campus :	John Alderman maintenance@ctsem.edu 0473/11.04.32	Bibliothécaire :	Carina Santos library@ctsem.edu 02/334.85.12
Directeur de la vie étudiante et Directeur de musique :	Glen Johnsen studentlife@ctsem.edu 02/334.85.88	Doyen du Centre de Recherche Dimitrov :	research@ctsem.edu
Officier d'examens du programme de Bachelier :	Tina Vale baexamoff@ctsem.edu 2/334.85.32	Secrétaire Académique :	Dana Johnsen mthexamoff@ctsem.edu 02/334.85.31
Assistante Administrative :	Lorna Verlinden admin.assistant@ctsem.edu 02/334.85.21	Pasteur de la faculté :	Tom Benigas tbenigas@ctsem.edu 02/334.85.25
Président- assistant :	Carina Santos president.assistant@ctsem.edu 02/334.85.21	Responsable informatique :	itadmin@ctsem.edu
Cuisinier en chef :	Matteo Varca mvarca@ctsem.edu	Superviseur de maintenance des bâtiments :	Audrey Tressere workprogram@ctsem.edu
Comptable :	Valerie Graves ar_accountant@ctsem.edu 02/334.85.55		

Section : 2

Fondements Pédagogiques

A. LES OBJECTIFS GÉNÉRAUX DU PROGRAMME D'ÉTUDE

Le Continental Theological Seminary (CTS) offre aux étudiants un environnement où ils pourront se préparer à un engagement professionnel à l'intérieur et à l'extérieur de l'église, en utilisant les connaissances académiques et les compétences pratiques développées au cours de leurs études. Plus précisément, l'étudiant développera la capacité de penser de manière analytique et critique aux questions théologiques et pratiques de la vie et du service chrétiens et de les exprimer avec des compétences de communication claires. En étudiant et en faisant des recherches sur le développement, la pensée et la pratique du pentecôtisme et des études bibliques, les étudiants seront en mesure d'appliquer ces connaissances et de poursuivre leurs recherches et leurs études en fonction de leurs intérêts et de leurs capacités. Voir la section 4 pour plus de détails.

B. RÉSULTATS DE L'APPRENTISSAGE

Le programme d'études de la faculté est conçu selon un ensemble de principes généraux appelés *résultats de l'apprentissage*. Il s'agit des objectifs d'apprentissage à chaque étape du cursus et ils sont plus complexes pour chaque niveau. Les niveaux 1, 2 et 3 correspondent aux première, deuxième et troisième année, mais les étudiants à temps partiel peuvent obtenir leur diplôme en cinq ans, ce qui est la durée maximale autorisée. Voir la section 4 pour plus de détails.

C. PARTICIPATION DES ÉTUDIANTS

Pour atteindre ces résultats d'apprentissage, les étudiants jouent un rôle actif dans leur propre apprentissage, en construisant un portefeuille de compétences et de méthodes plutôt qu'en se contentant de collecter des informations. La qualité et le succès de l'expérience d'apprentissage dépendent de l'engagement et de l'implication des étudiants. La tâche principale du personnel enseignant est d'encourager la capacité des étudiants à apprendre de manière indépendante et critique, ce qui est une compétence que les étudiants utiliseront pour le reste de leur vie.

La charge de travail des étudiants ne se résume pas aux heures passées en classe. Au-delà des cours magistraux, il y a :

1. La préparation minutieuse des cours, qui comprend la lecture et l'écriture afin d'organiser les idées pour la discussion en groupe ;
2. La participation active pendant les cours, qui comprend la discussion, la prise de notes, les questions et l'écoute active du professeur et des autres étudiants;
3. L'étude indépendante après le cours, qui comprend la lecture et la relecture supplémentaires et l'organisation rationnelle des notes et des idées prises pendant le cours.

Outre le travail lié à la participation aux cours, les étudiants s'engageront également dans des recherches académiques afin de faire des présentations orales, de rédiger des essais de recherche, des essais de réflexion critique et des comptes rendus de lecture, de participer à des discussions en ligne et de passer des examens oraux et écrits.

Section : 3

Structure académique

a. LE COMITÉ DES AFFAIRES ACADÉMIQUES

Le comité des affaires académiques (CAA), composé du doyen général, des doyens, de la secrétaire académique, des membres du personnel enseignant, du bibliothécaire et du président du conseil de l'association des étudiants, est présidé par le doyen des études et se réunit tous les mois pour discuter des questions liées aux programmes académiques. Le comité fait des recommandations au personnel enseignant sur les questions relatives aux étudiants et les questions académiques qui lui sont soumises par l'équipe de direction ou le personnel enseignant. En outre, le comité est chargé de

1. Contrôler les progrès des étudiants, la notation des cours et l'utilisation de la bibliothèque et des autres ressources éducatives.
2. Prendre des décisions concernant les candidats lorsque leur capacité à suivre des études supérieures est remise en question.
3. Faire rapport au jury d'examen et en faire partie intégrante.

B. LE JURY D'EXAMEN

Présidé par l'officier d'examens, le jury d'examen se compose de la secrétaire académique, du doyen académique, du vice-président des affaires académiques, du prévôt et de tous les examinateurs. Lors de ses réunions, on décide des distinctions honorifiques à décerner aux étudiants qui obtiennent leur diplôme.

C. LES RÉUNIONS DU PERSONNEL ENSEIGNANT

Le personnel enseignant se réunit régulièrement, sous la présidence du Doyen Académique pour discuter d'un large éventail de questions académiques. Une retraite annuelle du personnel enseignant est également organisée pendant deux jours en septembre pour la formation pédagogique et la préparation de l'année académique à venir.

D. LES REPRÉSENTANTS DES ÉTUDIANTS

Chaque année, des représentants des étudiants sont élus. Le président du conseil de l'association des étudiants doit porter à l'attention du comité des affaires académiques les préoccupations exprimées par les étudiants. Il est également demandé aux représentants des étudiants d'être disponibles lorsque le conseil d'administration se réunit. En outre, chaque étudiant reçoit une évaluation à la fin de chaque cours, qui est remplie de manière anonyme et reçue par le doyen académique. Ces informations sont discutées lors de l'examen du programme d'études et avec chaque professeur lors de son évaluation annuelle.

Section : 4

Le Programme Académique

A. RÉSULTATS D'APPRENTISSAGE

Le degré de bachelier en théologie pentecôtiste et en études bibliques fournit une solide formation théologique et biblique. Il initie les étudiants à la recherche personnelle dans les domaines d'enseignement des cours, des séminaires et des travaux de recherche théologique.

Les résultats d'apprentissage du programme sont les principes généraux sur lesquels le programme de bachelier en théologie pentecôtiste et études bibliques est conçu. Ce que l'étudiant doit faire à la fin de chaque niveau du programme est décrit par les résultats d'apprentissage par niveau. Ces résultats permettent aux étudiants et au personnel enseignant de se concentrer sur les résultats d'apprentissage de chaque niveau au fur et à mesure que l'étudiant progresse dans son cursus.

B. LES RÉSULTATS D'APPRENTISSAGE DU PROGRAMME

À l'issue du programme de bachelier en théologie pentecôtiste et études bibliques, les étudiants seront en mesure de :

1. Appliquer la connaissance de l'hébreu biblique et du grec du NT dans la recherche et l'exégèse pentecôtiste ;
2. Démontrer une connaissance de l'épistémologie pentecôtiste, de la pensée logique et de l'argumentation ;
3. Discuter de façon critique des textes bibliques en appliquant des méthodologies exégétiques comme expression d'un cadre herméneutique pentecôtiste biblique à des textes provenant de livres de l'AT et du NT
4. Accomplir la recherche, l'analyse et la synthèse des questions de théologie pentecôtiste systématique, en particulier d'un point de vue pentecôtiste vu dans le contexte plus large d'autres perspectives potentielles ;
5. Comprendre et interpréter de façon critique les questions essentielles de l'histoire de la théologie pentecôtiste et de l'Église, du début à aujourd'hui ;
6. Expliquer et pratiquer le ministère pentecôtiste ecclésial dans les domaines de la musique pentecôtiste, de la liturgie et de la missiologie.
7. Démontrer des compétences théoriques et pratiques dans le domaine complexe de la théologie pastorale pentecôtiste, de la psychologie, de la relation d'aide et de la prédication ;
8. Faire des jugements dans le contexte de l'éthique chrétienne, en particulier dans un contexte pentecôtiste international.
9. Recueillir et interpréter les données pertinentes en communication interculturelle dans un contexte international pentecôtiste ;
10. Évaluer de façon critique et combiner les connaissances et les idées dans l'enseignement de la religion, de la Bible et de la théologie pentecôtiste dans un contexte religieux et non religieux ;
11. Utiliser les normes académiques dans la forme, le contenu et la méthodologie de la recherche indépendante et de la rédaction d'essais basés sur des sources primaires et secondaires afin d'identifier un problème théorique complexe dans le domaine de la Bible et de la théologie pentecôtiste et de proposer une solution convaincante en utilisant la pensée critique, analytique, logique, bien informée et créative dans le cadre de la rédaction d'une thèse de licence.

C. RÉSULTATS D'APPRENTISSAGE PAR NIVEAU

Les résultats d'apprentissage progressent d'un niveau à l'autre comme suit

Niveau 1 (Bachelier 1) Résultats d'apprentissage

Si l'étudiant a terminé avec succès le niveau 1, il aura :

1. démontré une connaissance de l'hébreu biblique et du grec du NT ;
2. démontré une connaissance de l'épistémologie pentecôtiste, de la pensée logique et de l'argumentation ;
3. compris et interprété de façon critique les questions essentielles de l'histoire de la théologie pentecôtiste et de l'Église du début au XXe siècle ;
4. expliqué et pratiqué le ministère pentecôtiste ecclésial dans les domaines de la musique pentecôtiste, de la liturgie et de la missiologie.
5. recueilli et interprété les données pertinentes en communication interculturelle dans un contexte pentecôtiste international ;
6. démontré une compréhension de la pédagogie comme préparation à l'enseignement de la religion, de la Bible et de la théologie pentecôtiste dans un contexte religieux et non religieux ;

Niveau 2 (Bachelier 2) Résultats d'apprentissage

Si l'étudiant a terminé avec succès le niveau 2, il aura :

1. mis en application la connaissance de l'hébreu biblique et du grec du NT pour la recherche et l'exégèse pentecôtiste dans le cadre des cours de niveau 2 ;
2. appliqué les connaissances en épistémologie pentecôtiste, en pensée logique et en argumentation acquises au niveau 1 aux textes bibliques et à la théologie des cours enseignés au niveau 2 ;
3. discuté de façon critique des textes bibliques en appliquant des méthodologies exégétiques comme expression d'un cadre herméneutique pentecôtiste biblique à des textes provenant de livres de l'AT et du NT ;
4. réalisé la recherche, l'analyse et la synthèse des questions de théologie pentecôtiste systématique dans le cadre des cours enseignés au niveau 2 ;
5. expliqué et pratiqué le ministère pentecôtiste ecclésial dans les domaines de la musique pentecôtiste, de la liturgie et de la missiologie dans le cadre des cours enseignés au niveau 2 ;
6. recueilli et interprété les données pertinentes en communication interculturelle dans un contexte pentecôtiste international dans le cadre des cours dispensés au niveau 2 ;
7. évalué de façon critique et combiné les connaissances et les idées dans l'enseignement de la religion, de la Bible et de la théologie pentecôtiste dans un contexte religieux et non religieux dans le cadre des cours enseignés au niveau 2 ;
8. utilisé les normes académiques dans la forme, le contenu et la méthodologie pour la recherche indépendante et la rédaction d'essais basés sur des sources primaires et secondaires dans le cadre des cours enseignés au niveau 2.

Niveau 3 (Bachelier 3) Résultats d'apprentissage (=résultats d'apprentissage du programme)

Si l'étudiant a terminé avec succès le niveau 3, il aura :

1. appliqué la connaissance de l'hébreu biblique et du grec du NT pour la recherche et l'exégèse pentecôtiste dans le cadre des cours de niveau 3 ;
2. appliqué la connaissance de l'épistémologie pentecôtiste, de la pensée logique et de l'argumentation dans le cadre des cours de niveau 3 ;
3. discuté de façon critique des textes bibliques appliquant des méthodologies exégétiques comme expression d'un cadre herméneutique pentecôtiste biblique aux textes des livres de l'AT et du NT dans le cadre des cours de niveau 3 ;
4. réalisé la recherche, l'analyse et la synthèse des questions de théologie pentecôtiste systématique dans le cadre des cours de niveau 3 ;
5. compris et interprété de façon critique les questions essentielles de l'histoire de la théologie pentecôtiste et de l'Église du XXe siècle à nos jours ;
6. expliqué et pratiqué le ministère pentecôtiste ecclésial dans les domaines de la musique

- pentecôtiste, de la liturgie et de la missiologie dans le cadre des cours de niveau 3 ;
7. démontré des compétences théoriques et pratiques dans le domaine complexe de la théologie pastorale pentecôtiste, de la psychologie, de la relation d'aide et de la prédication ;
 8. fait des jugements dans le contexte de l'éthique chrétienne, en particulier dans un contexte pentecôtiste.
 9. recueilli et interprété des données pertinentes en communication interculturelle dans un contexte pentecôtiste international dans le cadre des cours de niveau 3 ;
 10. évalué de façon critique et combiné les connaissances et les idées dans l'enseignement de la religion, de la Bible et de la théologie pentecôtiste dans un contexte religieux et non religieux dans le cadre des cours de niveau 3 ;
 11. utilisé les normes académiques dans la forme, le contenu et la méthodologie de la recherche indépendante et de la rédaction d'essais basés sur des sources primaires et secondaires afin d'identifier un problème théorique complexe dans le domaine de la Bible et de la théologie pentecôtiste et proposé une solution convaincante en utilisant la pensée critique, analytique, logique, bien informée et créative dans le cadre de la rédaction d'un mémoire de licence.

Section : 5

Aperçu du Programme

Théologie Pentecôtiste et Études Bibliques

A. NIVEAU UN (Bachelier 1)

PREMIER SEMESTRE

NOYAU

- LA Grec Biblique I (5)
- HI Histoire de l'Église et Théologie Pentecôtiste : Depuis le Début à la Réforme (6)
- BI Herméneutique Pentecôtiste Biblique (5)
- TH Théologie Fondamentale Pentecôtiste (4)
- PH Épistémologie Pentecôtiste I (3)
- RE Séminaire en méthodes d'étude (2)
- MU Voix I/Chorale (1)

COURS FACULTATIFS

- ED Introduction à la Psychologie (4)
- MI Communication Interculturelle (4)

DEUXIÈME SEMESTRE

NOYAU

- LA Grec Biblique II (5)
- HI Histoire de l'Église et Théologie Pentecôtiste : de la Réforme au 20ème Siècle (6)
- TH Théologie Systématique Pentecôtiste : Christologie, Sotériologie et Hamartologie (6)
- BI Exégèse Pentecôtiste de l'Ancien Testament : Études dans les livres Historiques (4)
- PH Épistémologie Pentecôtiste II (3)

COURS FACULTATIFS

- ED Pédagogie (4)
- MI Introduction à la Missiologie Pentecôtiste (4)
- MI Religions Non-Chrétiennes (4)

B. NIVEAU DEUX (Bachelier 2)

PREMIER SEMESTRE

NOYAU

- LA Hébreu Biblique I (5)
- LA Grec Biblique III (3)
- TH Théologie Systématique Pentecôtiste : Ecclésiologie/Eschatologie (6)
- BI Exégèse Pentecôtiste de l'Ancien Testament : Études le Pentateuque (6)
- BI Exégèse Pentecôtistes du Nouveau Testament : Études dans l'Évangile de Jean (4)
- BI Exégèse Pentecôtiste du Nouveau Testament : Études dans les Évangiles Synoptiques (4)

COURS FACULTATIFS

- TH Théologie Pastorale Pentecôtiste (4)
- ED Psycho Sociale et Dynamique de Groupe (4)

DEUXIÈME SEMESTRE

NOYAU

- LA Hébreu Biblique II (5)
- LA Grec Biblique IV (3)
- BI Exégèse Pentecôtiste du Nouveau Testament : Études dans le livre de Romains (6)
- TH Théologie Systématique Pentecôtiste : Pneumatologie (6)
- MU Musique Pentecôtiste, Liturgie et Louange Chrétienne (4)

COURS FACULTATIFS

- ED Éléments de psychologie et santé (4)
- MI Histoire de la Missiologie Pentecôtiste (4)

C. NIVEAU TROIS (Bachelier 3)

PREMIER SEMESTRE

NOYAU

- LA Hébreu Biblique III (3)
- ED Éthique Chrétienne (6)
- BI Exégèse Pentecôtiste de l'Ancien Testament : Études des les Prophètes (6)
- BI Exégèse Pentecôtiste du Nouveau Testament : Études dans les Let. aux Corinthiens (6)
- RE Thèse I (5)

COURS FACULTATIFS

- CM Homilétique Pentecôtiste (4)
- MI Stratégies de la Croissance de l'Église (4)
- ED Relation d'aide pastorale I (4)
- LA Latin I (3)
- LA Grec V (3)

DEUXIÈME SEMESTRE

NOYAU

- LA Hébreu Biblique IV (3)
- BI Exégèse Pentecôtiste du Nouveau Testament : Études dans le livre des Actes (6)
- HI Histoire de l'Église et Théologie Pentecôtiste : 20eme siècle au présent (6)
- BI Littérature Poétique (5)
- RE Thèse II (5)

COURS FACULTATIFS

- BI Exégèse Pentecôtiste du Nouveau Testament : Études dans l'Épître aux Hébreux (3)
- TH Théologie Contemporaine (5)
- ED Relation d'aide pastorale II (4)
- MI Anthropologie Culturelle (4)

Section : 6

Évaluation du Programme

A. MODÈLE DÉTAILLÉ DE L'ÉVALUATION -- CRITÈRES DE NOTATION

NIVEAU 1 (BACHELIER 1)

Bachelier en Théologie Pentecôtiste et Études Bibliques Critères de notation pour les travaux et les examens	
Note	Critères
17-20	Travail montrant certains des éléments suivants : une créativité particulière ou de l'originalité dans la présentation et/ou dans le contenu, une compréhension étendue des concepts ou des différents points de vue, un engagement critique vis-à-vis du matériel discuté. Il ne serait pas réaliste de s'attendre à ce qu'un étudiant de ce niveau produise un travail d'un standard supérieur.
15-16	Travail bien organisé, clairement exprimé et bien ciblé sur la tâche assignée. Bien argumenté, en utilisant une méthode appropriée et des preuves pertinentes qui sont dans l'ensemble citées correctement. Démontre une solide compréhension des concepts-clés ; montre des signes clairs que l'auteur est conscient des autres points de vue (quand ils existent), et conduit à une conclusion qui découle de la discussion.
13-14	Travail démontrant une planification évidente. L'auteur est dans l'ensemble conscient qu'il y a d'autres points de vue. Des méthodes appropriées, généralement ciblées sur la tâche assignée avec une bonne compréhension de quelques concepts-clés. Les sources sont en général correctement citées. Écrit dans un langage compréhensible.
10-12	Travail montrant une certaine compréhension de quelques concepts sans que l'auteur soit conscient qu'il existe d'autres points de vue. Il y a quelques citations correctes. Le travail est peu ciblé ou est trop partiel. Structure trop simple écrite dans un vocabulaire intelligible sans plus.
Note de passage : 10	
8-9	Il y a un manque de structure. Contenu de peu de pertinence pour la tâche assignée. Pas de citations correctes venant de sources adéquates. Langage confus ou peu clair.
0-7	Peu ou pas de tentative de structure. Contenu tout à fait hors de propos à la tâche assignée, et contenant des méconnaissances sérieuses ou des erreurs.

NIVEAU 2 (BACHELIER 2)

Bachelier en Théologie Pentecôtiste et Études Bibliques Critères de notation pour les travaux et les examens	
Note	Critères
17-20	Travail montrant certains des éléments suivants : une créativité particulière ou de l'originalité dans la présentation et/ou dans le contenu, une large compréhension des concepts ou des différents points de vue, une large lecture et un bon engagement critique vis-à-vis du matériel discuté. Il ne serait pas réaliste de s'attendre à ce qu'un étudiant de ce niveau 2 produise un travail d'un standard supérieur.
15-16	Travail ciblé sur la tâche assignée et montrant une solide compréhension des concepts principaux, une prise de conscience des différents points de vue et de leur argumentation ; des indications de lectures complémentaires (appropriées) ; et un engagement critique vis-à-vis des points de vue discutés. Conclusions bien fondées tirées de la discussion. Structuré clairement tant dans la grammaire que dans la qualité du langage, faisant des citations correctes et judicieuses venant de sources pertinentes ainsi qu'une bibliographie adéquate.

13-14	Travail montrant des preuves d'une compréhension adéquate de quelques idées clés, avec peut-être quelques indications de lectures complémentaires, et dans l'ensemble ciblé sur la tâche assignée. Il y a un peu d'engagement critique sur les points de vue discutés. La conclusion découle de la discussion. Organisé et écrit dans un langage clair, faisant généralement des citations correctes venant de sources pertinentes et d'une bibliographie adéquate.
10-12	Compréhension limitée de quelques idées clés démontrant peu d'engagement critique vis-à-vis de ces idées. Peu d'évidence de lectures complémentaires. Le travail est peu ciblé ou est trop partiel. Il y a quelques indications de structure écrite dans un langage assez compréhensible.
Note de passage : 10	
8-9	Structure peu claire ou confuse. Mal exprimé. Le contenu manque d'a- propos. Pauvre ou partiel dans les citations des sources.
0-7	Peu ou pas de tentative de structure. Contenu tout à fait hors de propos à la tâche assignée, et contenant des méconnaissances sérieuses ou des erreurs. Langage peu clair ou confus.

NIVEAU 3 (BACHELIER 3)

Bachelier en Théologie Pentecôtiste et Études Bibliques	
Critères de notation pour les travaux et les examens	
Note	Critères
17-20	Travail supérieur manifestant des preuves relativement remarquables d'une bonne connaissance de la littérature pertinente sur le sujet ou des autres sources appropriées. Il ne serait pas réaliste de s'attendre à ce qu'un étudiant de ce niveau produise un travail d'un standard supérieur.
15-16	Travail compétent démontrant une compréhension du matériel enseigné et indiquant des lectures complémentaires. Il y a des preuves exprimant une indépendance de pensée. L'auteur a tendance à avoir une argumentation générale supportée par des preuves ou des illustrations.
13-14	Travail qui démontre une compréhension de base mais limitée des concepts, de la méthode et du contenu pertinents. Quelques éléments de preuve, sans être exhaustifs, d'un raisonnement critique. Argumentation/présentation non sophistiquée et/ou réponse partielle à l'ensemble de la question posée.
10-12	Tentative d'accomplir la tâche en reconnaissant ce qui était nécessaire pour l'évaluation, mais en manquant sérieusement de méthode ou de contenu et/ou de capacité à organiser la réflexion et à s'en tenir à la tâche fixée. Peut contenir des erreurs et des idées fausses importantes.
Note de passage : 10	
8-9	Travail excessivement bref ou proportion substantielle de matériel non pertinent, ou la tâche mal comprise (ou tordue). Mauvaise organisation et contenu, et/ou sérieuses idées fausses ou erreurs.
0-7	Peu ou pas de tentative de structure. Contenu tout à fait hors de propos à la tâche assignée, et contenant des méconnaissances sérieuses ou des erreurs. Langage peu clair ou confus.

B. CRITÈRES DE NOTATION DES ESSAIS

Les essais seront notés selon les critères suivants :

STRUCTURE *Définition : comment vous introduisez, développez et concluez votre argumentation en réponse à votre titre?*

17-20	Expose une argumentation logiquement. Présente l'argumentation du candidat clairement et le développe systématiquement. La conclusion exprime le propre jugement du candidat de manière mûre.
15-16	Bien argumenté. Les différents arguments sont présentés clairement. L'introduction présente le(s) problème(s) et la méthode d'approche. Conclut avec une synthèse qui n'est pas juste un résumé.

13-14	Une tentative d'argumentation, même si elle ne coule pas toujours aisément, avec une conclusion qui résume la position défendue.
10-12	Une discussion de points pertinents dans certains domaines.
0-9	Un ensemble de points sans structure apparente.

CONNAISSANCE ET COMPRÉHENSION *Définition : Comment vous démontrez la manière dont vous avez saisi les problèmes et les concepts pertinents?*

17-20	Connaissance et compréhension détaillées et approfondies. Utilisation recherchée des termes techniques et des concepts. Démontre une large compréhension du contexte et une approche indépendante des problèmes soulevés. Crée des connections intéressantes et/ou originales entre les matériaux.
15-16	Bonne connaissance et bonne compréhension avec une utilisation exacte et bien contextualisée des termes techniques et des concepts. Démontre une conscience des implications des problèmes soulevés. Démontre un jugement quelque peu indépendant.
13-14	L'essai montre une connaissance et une compréhension générales. Les problèmes sont discutés et les termes techniques ainsi que les concepts sont utilisés mais pas toujours à bon escient.
10-12	L'essai va dans la bonne direction, mais le candidat n'a pas identifié les problèmes-clés et/ou n'a pas géré les matériaux adéquatement.
0-9	L'essai a raté le point soulevé par le titre ou la question. Les matériaux ont été mal compris et les termes techniques et les concepts ont été mal utilisés.

UTILISATION DES SOURCES *Définition : Comment utiliser de manière critique et adéquatement les sources primaires et secondaires?*

17-20	Large utilisation des sources dont plusieurs ont été localisées par le candidat. L'argumentation est directement basée sur les sources primaires, se servant des analyses critiques des interprétations secondaires. Le candidat fait une critique des évidences des auteurs secondaires.
15-16	Utilisation critique des sources primaires et secondaires démontrant la capacité de faire des comparaisons entre les différentes interprétations secondaires, la capacité de citer adéquatement et de donner des références exactes.
13-14	Utilisation et référence à différentes sources mais en résumant plutôt qu'en analysant.
10-12	Utilisation partielle des sources avec des références inconsistantes.
0-9	Utilisation des notes du cours et sa propre opinion sans évidence de lecture adéquate.

STYLE *Définition: Si vous écrivez clairement et correctement. Grammaire, ponctuation, conventions académiques (par exemple : renvois en bas de pages, bibliographie). Relecture.*

17-20	Excellent standard de travail. Écrit efficacement et logiquement sans complications inutiles. Les standards d'écriture en français sont virtuellement impeccables. Mise en page soignée avec une utilisation judicieuse des conventions académiques.
15-16	Bon standard de français écrit. Généralement bien présenté, avec peu d'erreurs de forme et de style.
13-14	Relativement bon standard bien qu'il y ait de la place pour une amélioration en matière d'expression stylistique et/ou grammairale et ponctuation.
10-12	A besoin d'être amélioré dans la plupart des domaines. L'écriture est insuffisamment développée pour un essai de niveau « Bachelier ».
0-9	Style et/ou maîtrise du français écrit inacceptables ou inappropriés.

C. MODÈLE DE COMPENSATION

Un étudiant qui échoue deux modules au maximum sera autorisé à se présenter à nouveau aux examens de repassage finaux et à soumettre à nouveau ses travaux de cours. La seule exception à cette règle concerne les étudiants qui peuvent être compensés pour un échec non inférieur à 9 par une note supérieure à 11 dans un autre module et pour un échec non inférieur à 8 par une note supérieure à 12 dans un autre module. Ainsi, par exemple, un étudiant qui a obtenu 8 dans deux modules serait, s'il a obtenu 12 dans deux autres modules, autorisé à obtenir son diplôme avec la moyenne pondérée de la manière normale. La compensation ne peut s'appliquer à plus de deux modules échoués.

L'étudiant doit avoir une moyenne minimale de 12 pour l'année (y compris les modules échoués) pour obtenir les crédits demandés. Dans le cas contraire, l'étudiant devra repasser tous les modules échoués pour rattraper les crédits manqués.

D. PROCÉDURE DE RÉÉVALUATION

Un(e) étudiant(e) qui échoue à un ou plusieurs modules sera autorisé(e) à repasser le(s) module(s) en question avant le début de l'année académique suivante, généralement en septembre (session d'examens de repassage en septembre). Si la réévaluation du ou des modules en question est satisfaisante, l'étudiant peut passer au niveau suivant.

La politique du CTS en matière de réévaluation (repassage) consiste à permettre aux étudiants ayant obtenu un échec à un examen, qu'il soit écrit ou oral, de se représenter à l'examen pendant la période d'examens de repassage de septembre.

De même, les étudiants qui ont obtenu une note insuffisante à la thèse (ou autre évaluation écrite), soumise avant l'échéance officielle au cours de l'année académique, ont le droit de resoumettre la thèse pendant la période d'examen de repassage en septembre.

E. REPORT DES EXAMENS

Les étudiants peuvent choisir de reporter un examen, écrit ou oral, pendant la période d'examen prévue, à la session d'examen de septembre, en s'inscrivant comme suit :

1. Les étudiants doivent s'inscrire auprès du professeur le jour et l'heure prévus pour l'examen.
2. Les étudiants doivent s'inscrire en personne, sauf s'ils sont malades, auquel cas la communication par courrier électronique est acceptable. L'étudiant est alors tenu de présenter au professeur et à l'examineur un certificat médical pour la date en question dès son retour aux activités normales.
3. Un(e) étudiant(e) ne peut pas signer pour un(e) autre étudiant(e).
4. Les étudiants qui ne signent pas à l'heure prévue pour l'examen renoncent à la possibilité de passer l'examen en septembre et reçoivent donc la note de "0" pour l'examen.
5. Les étudiants qui reportent un examen jusqu'à la session d'examens de septembre le font en sachant qu'il n'y a pas de possibilité de repasser un examen reporté s'il/elle obtient une note d'échec.
6. Les étudiants qui reportent un examen à la session d'examens de septembre pourraient ne pas être autorisés à participer aux activités de remise des diplômes de juin, y compris la cérémonie de remise des diplômes.

F. RECOURS

Les informations suivantes sont fournies afin de clarifier la procédure de recours. Il est important de lire l'information de fond afin de bien comprendre la Procédure de Recours elle-même.

a. INFORMATION DE FOND

Tous les examens et essais sont d'abord notés par le professeur responsable du module en question. Lors de la session annuelle du jury d'examen, une décision finale est prise quant à la note attribuée à chaque étudiant pour chaque module et, dans le cas de ceux qui obtiennent leur diplôme, quant à la classe du grade qui sera attribué à chaque étudiant.

b. PROCÉDURE DE RECOURS

Afin de comprendre la procédure de recours, il est important de garder à l'esprit l'importance de la réunion du jury d'examen mentionnée dans le paragraphe ci-dessus.

1. Les étudiants qui ne seront pas satisfaits de la note accordée pour un travail précis doivent en parler officieusement avec le professeur en question et suivre la

procédure de recours. La procédure de recours est expliquée dans le Règlement concernant les examens.

2. Compte tenu de la réglementation stricte mise en place et de la charge de recherche et d'enseignement supportée par le personnel enseignant nous encourageons les étudiants à n'engager la procédure de recours pour une note que si le résultat est vraiment différent des notes généralement attribuées et qu'il risque d'affecter le classement final du grade qui leur est attribué. Pour plus d'informations, veuillez consulter la section sur les appels du Règlement pédagogique, section 6.

Section : 7

Le système européen de transfert de crédits (ECTS) et le système de notation

A. CREDITS (ECTS)

Un certain nombre de crédits (ECTS) a été attribué à chaque cursus de bachelier. Chaque étudiant à temps plein du programme de bachelier doit suivre entre 56 et 64 ECTS par an pour progresser normalement.

Il ne faut pas confondre crédits et notes. Lorsqu'un étudiant réussit un module de 6 crédits (ECTS), il reçoit 6 ECTS pour toute note supérieure ou égale à 10. Toutefois, étant donné qu'un module de 6 crédits (ECTS) est plus chargé qu'un module de 4 crédits (ECTS), la note multipliée pour le module de 6 crédits comptera davantage, comme le montre l'exemple suivant pour le niveau 2 :

	ECTS	Note	Note après multiplication
Histoire de l'Église et de la Théologie Pentecôtiste : du début à la Réforme	6	14	84
Théologie Systématique Pentecôtiste : Christologie, Sotériologie, Hamartiologie	6	15	90
Théologie Systématique Pentecôtiste : Pneumatologie	6	16	96
Musique Pentecôtiste, Liturgie et Louange chrétienne	4	16	64
Exégèse Pentecôtiste du Nouveau Testament : Études dans l'Épître aux Hébreux	3	15	45
Exégèse Pentecôtiste du Nouveau Testament : Études dans le Livre de Romains	6	14	84
Introduction aux Missions Pentecôtistes	4	13	52
Religions Non- Chrétiennes	4	12	48
Pédagogie	4	12	48
Exégèse Pentecôtiste de l'Ancien Testament : Études dans les Prophètes	6	13	78
Grec Biblique I	5	12	60
Histoire de l'Église et de la Théologie Pentecôtiste : De la Réforme au XXe siècle	6	15	90
Total	60 ECTS	13.98	Total : 839

Section : 8

Présence

A. PRÉSENCE

La présence régulière est un élément important du profil de l'étudiant et fait partie intégrante du processus d'apprentissage. Les étudiants qui, pour des raisons médicales, s'absentent d'un examen de mi-semester ou d'un examen final, ou qui manquent une échéance d'évaluation, quelle qu'elle soit, doivent en informer le(s) professeur(s) concerné(s) dès que possible et fournir un certificat médical ou une explication appropriée de l'absence dans les sept jours qui suivent l'absence. Pour des informations plus détaillées sur l'absence aux examens, veuillez consulter la section 6E.

Afin que leurs résultats durant un cycle puissent être évalués, les étudiants doivent :

- **participer à tous les cours et à tous les séminaires**
- **démontrer qu'ils ont achevé les travaux pour le cycle**
- **rendre leurs essais en temps voulu**
- **réussir adéquatement l'évaluation finale**

Section : 9

Soumission d'un travail pour évaluation

A. PRÉPARATION D'UN TRAVAIL ÉCRIT À SOUMETTRE

1. Les étudiants doivent remettre tous les travaux à la date prévue.
2. Pour les détails relatifs à l'évaluation spécifique, veuillez-vous référer au modèle approprié sur la page d'accueil de la bibliothèque.

Le style Chicago est la norme officielle pour tous les travaux écrits au Continental Theological Seminary. Les étudiants doivent consulter la dernière édition du Chicago Manual of Style [CMOS] pour s'assurer de sa conformité. De plus, les étudiants doivent consulter la dernière édition du SBL Handbook of Style [SBLHS] lorsqu'ils citent et discutent des textes anciens et des sources secondaires/tertiaires connexes. Les étudiants peuvent trouver la dernière édition de A Manual for Writers of Term Papers, Theses, and Dissertations [Turabian] comme une introduction utile au processus de recherche et à l'utilisation du style Chicago dans les travaux de recherche. La SBLHS et Turabian sont conformes au CMOS.

Le CMOS présente deux méthodes de citation : notes et bibliographie et auteur-date. La politique du Continental Theological Seminary est d'utiliser la méthode des notes et de la bibliographie pour tous les travaux soumis.

La Bibliothèque V. G. Greisen Memorial met à disposition plusieurs ressources, notamment des feuilles de guide stylistique (QuickGuides) et des modèles de documents à l'usage des étudiants. En outre, la dernière édition des guides de style énumérés ci-dessus peut être trouvée dans la collection de référence de la bibliothèque.

B. REMISE DES TRAVAUX DANS LES DÉLAIS

Les essais, les thèses et les autres travaux écrits doivent être remis dans les délais impartis. Les dates limites pour les essais et les thèses sont indiquées dans le calendrier académique. Les autres délais sont déterminés par le professeur du module. Le non-respect des règles de remise des travaux peut entraîner une pénalité sur la note finale.

1. Pour la soumission des essais, veuillez noter attentivement les règles suivantes :
 - a. Les essais doivent être remis au professeur avant minuit le jour de la date limite.
 - b. Les essais doivent être envoyés par courriel à l'adresse électronique ctsem.edu du professeur, ainsi que le rapport généré par Turnitin Similarity.
 - c. Les essais doivent être soumis en format Word et PDF.
 - d. Les noms des fichiers Word et PDF doivent être formatés comme suit : Nom, prénom, module, projet (par exemple SMITH, John Études sur le Pentateuque Essai).
 - e. Les essais doivent être soumis à Turnitin Similarité via le lien fourni par le professeur avant la remise de l'essai (voir section 9G).
 - f. Les essais doivent s'accompagner d'une feuille de soumission d'essai remplie et signée (fournie par le bureau académique).
2. Tous les autres travaux écrits, tels que les critiques de livres, suivent la même procédure que pour l'essai, mais il n'est pas nécessaire de remplir la feuille de soumission d'essai.
3. Pour la soumission d'une thèse, veuillez noter attentivement les règles suivantes :
 - a. La thèse doit être soumise par courriel au professeur avant minuit le jour de la date limite indiquée.
 - b. La thèse doit être soumise en format Word et PDF.

- c. Le nom du fichier Word et PDF doit inclure : Votre nom de famille, votre prénom, Thèse (par exemple : SMITH, John Thèse).
 - d. Les essais doivent être soumis à Turnitin Similarité via le lien fourni par le professeur avant la remise de l'essai (voir section 9G).
 - e. Les thèses doivent s'accompagner d'une feuille de soumission de thèse remplie et signée (fournie par le bureau académique).
4. Il est conseillé à l'étudiant de conserver des copies de tous ses travaux numériques dans au moins deux endroits pour des raisons de sécurité.
 5. Les essais seront acceptés jusqu'à 3 jours après la date limite avec une réduction de 5% par jour de la note finale. Aucun essai ne sera accepté au-delà du troisième jour. Toute demande de prolongation doit être accompagnée d'un certificat médical ou d'une demande écrite adressée au bureau académique qui soumettra le cas au comité des affaires académiques.

C. LA LONGUEUR DE L'ESSAI OU DE LA THÈSE

La longueur d'un essai est déterminée par le niveau du module.

Niveau 1	1500 mots
Niveau 2	1750 mots
Niveau 3	2000 mots
Mémoire	8000 mots

- Le travail écrit (essai/mémoire) sera pénalisé jusqu'à :
- 5% pour un dépassement de 10 %
- 10% pour un dépassement de 20%
- 20% pour un dépassement de 30%
- Échoué pour un dépassement de 40%

Les annexes, la bibliographie et les notes de bas-de-page sont exclues de l'indication du nombre des mots.

D. LA DIFFUSION DU MÉMOIRE

Lors de son inscription, l'étudiant accorde au CTS un droit non exclusif de reproduction et de diffusion de son mémoire. Cela permet au CTS de disposer d'une licence limitée, non exclusive et libre de redevance pour reproduire le travail de l'étudiant, en tout ou en partie, sous forme électronique afin de l'afficher (par exemple) dans la base de données de la bibliothèque du CTS ou du Centre de recherche Dimitrov et de le mettre gratuitement à la disposition du grand public. Le CTS n'est pas titulaire des droits d'auteur sur le travail de l'étudiant; l'étudiant conserve ces droits. La décision de l'école de reproduire et de diffuser une thèse particulière est laissée à la seule discrétion du CTS et, si la faculté souhaite le faire, il en informera l'étudiant. Cette reproduction et cette diffusion ne compromettront en aucun cas la capacité de l'étudiant à publier sa thèse s'il le souhaite. Si un étudiant souhaite publier sa thèse, il doit attendre de recevoir sa note finale lors de la réunion annuelle du conseil d'administration. En outre, l'école exige qu'il mette en œuvre tous les commentaires pertinents fournis par le premier et le deuxième correcteur avant de le faire, car cela renforcera la qualité de la recherche et son association avec le CTS.

E. LE PLAGIAT

Le plagiat est le fait de présenter le travail de quelqu'un d'autre comme le sien (que ce soit intentionnellement ou non) sans le citer ou le reconnaître. Cela inclut l'utilisation du travail d'autrui, de notes obtenues lors de cours magistraux et de sources publiées telles que des livres, des rapports, des articles de journaux et des sources numériques. Le plagiat peut également se

produire lorsqu'une personne suppose à tort que certaines informations sont connues de tous et ne nécessitent pas d'être citées. Le plagiat est une infraction académique grave car il implique la malhonnêteté académique et le vol du travail d'autrui.

Les citations directes sont un élément essentiel de la recherche et de la rédaction universitaires. Elles impliquent de placer les mots de l'auteur original entre guillemets et de les citer conformément aux règles de style appropriées (voir ci-dessus). La citation est nécessaire pour indiquer que certains éléments de votre travail proviennent d'une autre source. Les citations sont obligatoires, même lorsque le matériel source n'est pas cité directement.

La paraphrase est l'utilisation du travail d'une autre personne avec ses propres mots et doit donc aller au-delà de la simple reprise d'un morceau de texte d'une source particulière et de la substitution de mots ou de phrases par d'autres mots ou phrases. La paraphrase est similaire au résumé, qui consiste à reformuler les points principaux de passages plus longs avec ses propres mots. Le fait de paraphraser ou de résumer un texte sans le citer ou le reconnaître est également considéré comme du plagiat.

On parle d'auto-plagiat lorsqu'un étudiant soumet tout ou partie d'un travail qu'il a déjà soumis sans le mentionner correctement.

Les sanctions pour plagiat peuvent aller de la déduction d'une note (avec ou sans autorisation de présenter un nouveau travail) à des mesures disciplinaires telles que la suspension ou l'expulsion. Le personnel enseignant déterminera les mesures appropriées pour tous les cas de plagiat, en tenant compte de l'année de l'étudiant, de la proportion du travail qui a été plagié, du nombre d'infractions antérieures et de l'intention apparente de l'étudiant.

Cette politique s'applique à tous les travaux de cours soumis à évaluation, y compris, mais sans s'y limiter, les thèses et les essais. Les étudiants doivent savoir que le matériel généré par l'intelligence artificielle peut également constituer un plagiat. Pour plus de détails, voir le paragraphe suivant.

F. L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE

L'intelligence artificielle (IA) alimente divers outils qui génèrent automatiquement du contenu. Ces outils se présentent sous différentes formes et sont intégrés dans les logiciels disponibles aujourd'hui. Il est bénéfique que les étudiants se familiarisent avec ces outils pour améliorer leurs études. Cependant, une utilisation inappropriée de ces outils peut être considérée comme du plagiat. Cette politique décrit les pratiques acceptables pour l'utilisation de l'IA au Continental Theological Seminary.

Les étudiants peuvent améliorer leurs études en utilisant l'intelligence artificielle de plusieurs manières. Les outils peuvent aider à la relecture, à l'exploration de sujets de recherche ou à l'élaboration de matériel d'étude. L'IA ne peut être utilisée que pour améliorer la qualité de l'écriture originale, de la recherche et du matériel d'étude.

La recherche et l'écriture sont des disciplines fondamentales de l'enseignement supérieur. L'utilisation de l'intelligence artificielle peut décourager le développement de compétences d'étude importantes. Par conséquent, l'IA ne peut pas être utilisée pour générer du matériel à soumettre ; les étudiants doivent utiliser leur propre écriture pour la remise des travaux académiques. La soumission de tels matériaux est considérée comme du plagiat et sera traitée en conséquence.

L'état actuel de l'intelligence artificielle soulève plusieurs considérations éthiques, notamment l'inexactitude, la perpétuation des biais et la propriété intellectuelle. L'IA ne peut pas être utilisée comme source de recherche.

L'utilisation de l'intelligence artificielle dans l'éducation est un domaine en développement rapide. Il existe des cas d'utilisation de l'IA qui ne sont pas directement abordés par cette politique. Si vous avez des questions concernant l'utilisation de l'IA, veuillez-vous adresser à votre professeur pour obtenir des éclaircissements supplémentaires.

G. LOGICIEL DE SIMILARITÉ TURNITIN

Chaque travail écrit doit être soumis via le rapport de similarité Turnitin. Ce programme examine chaque travail écrit et fournit des informations sur la similarité avec d'autres travaux écrits, tout en analysant l'écriture pour l'implication de l'Intelligence Artificielle. L'objectif de ce logiciel est de protéger l'étudiant contre le plagiat intentionnel et/ou non intentionnel.

Le professeur fournit un lien pour le téléchargement du travail. Lorsque l'étudiant clique sur ce lien, une interface de soumission simple apparaît, dans laquelle il doit indiquer son nom et son adresse électronique. Un bouton "sélectionner un fichier" permettant de télécharger le travail écrit est également disponible.

Ce bouton "sélectionner un fichier" permet à l'étudiant de naviguer jusqu'au document qu'il téléchargera dans Turnitin Similarité.

La première fois qu'un téléchargement est soumis, l'étudiant devra accepter l'accord de licence de l'utilisateur final. Pour ce faire, il doit cocher la case correspondante.

Le logiciel Turnitin effectue ensuite une vérification rapide pour s'assurer que l'étudiant n'est pas un robot.

À ce stade, le bouton "Soumettre" permet de télécharger le document dans Turnitin Similarité à partir duquel le professeur accède au document. Un courriel sera envoyé à l'étudiant lorsque le fichier aura été traité par Turnitin Similarité.

H. FEEDBACK / RETOUR D'INFORMATIONS

Les commentaires sur votre travail vous seront donnés sur un "formulaire de rapport d'essai" que vous recevrez de l'enseignant à une date convenue.

Section : 10

Demandes Diverses

A. SOUMETTRE UN ESSAI

Le(s) sujet(s) de(s) essai(s) vous seront communiqués au début de chaque module. On vous indiquera également la date limite et l'heure de remise de votre essai. Par intérêt d'égalité, afin qu'un étudiant n'ait pas plus de temps qu'un autre pour terminer son essai, la faculté prend ces dates limites très au sérieux. Il est donc très important que vous remettiez vos essais à temps. Il vaut mieux être 3 semaines à l'avance que 3 minutes en retard !

Notez que le bureau académique peut refuser de reprendre un essai si :

1. il est remis après la date limite, l'heure limite, ou
2. la longueur de l'essai n'est pas dans les limites acceptables, ou
3. les instructions pour la page de garde n'ont pas été respectées.

Un tel refus peut entraîner l'échec de ce module et la note maximale pouvant être attribuée lors d'une nouvelle soumission serait de 10.

B. REMISE DES ESSAIS

Lorsque les essais ont été évalués, les enseignants les rendent aux étudiants à un moment fixé afin que ces derniers puissent lire les commentaires de l'enseignant. Les enseignants:

- a. distribuent les essais à une heure fixée et se tenir à la disposition des étudiants pour toute discussion ou question ;
- b. remettent à l'étudiant une copie du recto du formulaire de rapport d'essai contenant leurs commentaires sur l'essai et la note provisoire ;
- c. remettent les essais au bureau académique à la date prévue.

C. EXAMENS

Les étudiants reçoivent le calendrier académique au début de chaque année académique. Celui-ci indique la période des examens. Durant le semestre, l'enseignant vous informera du jour et de l'heure de l'examen pour ce module.

En ce qui concerne les examens écrits, veuillez-vous rappeler ce qui suit :

1. Veuillez-vous assurer d'arriver 5 minutes avant chaque examen. Les retardataires ne seront pas autorisés à passer l'examen. Un étudiant qui se trouverait dans cette situation doit faire appel au Comité des Affaires Académiques.
2. Il est interdit d'apporter des livres, des notes, etc. dans la salle d'examen.
3. Le nom complet de l'étudiant doit être inscrit sur le livret d'examen.
4. L'étudiant doit s'assurer que les questions sont correctement numérotées.
5. Ne pas utiliser de crayons, mais un stylo bleu ou noir. Écrivez lisiblement. Une écriture illisible peut entraîner un échec.
6. Si vous utilisez plus d'un livret d'examen, veillez à ce que tous les livrets soient agrafés ensemble dans le coin supérieur gauche.
7. Si une circonstance exceptionnelle oblige l'étudiant à quitter la salle, il doit s'entretenir avec l'examineur.

En ce qui concerne les examens oraux, veuillez-vous rappeler ce qui suit :

1. Les périodes d'examen individuel sont planifiées avec chaque étudiant par l'organisateur du module avant la date de l'examen.

2. Il peut être demandé aux étudiants de venir plus tôt que l'heure prévue pour l'examen afin de se préparer.
3. A son arrivée, l'étudiant choisit ou reçoit les questions de l'examen et dispose d'un certain temps de préparation écrite. La préparation écrite sert d'aide à l'étudiant et ne sera pas prise en compte par l'examineur. La note finale est basée uniquement sur la présentation orale de l'étudiant.
4. Les étudiants ne sont pas autorisés à apporter tout type de matériel d'étude ou de ressource autre que ceux autorisés par l'organisateur du module.

D. CONDITIONS GÉNÉRALES

Le passage d'un niveau à l'autre est réservé aux étudiants qui :

1. ont fréquenté régulièrement la faculté conformément au Règlement Pédagogique de la faculté.
2. ont démontré par leur conduite et leurs résultats académiques leur mérite à le recevoir (l'entrée en deuxième année dépend d'une conduite satisfaisante, des résultats académiques et de factures entièrement payées de la première année et l'entrée en troisième année dépend d'une conduite satisfaisante, de résultats académiques et de factures entièrement payées de la deuxième année).
3. ont payé tous leurs frais, amendes et abonnements en totalité ou selon le plan de paiement établi. Les études à temps partiel sont payées en totalité. Tout plan de paiement individuel doit être soumis et approuvé par l'administration
4. ont satisfait aux exigences académiques énoncées dans le présent document.

E. CONDITIONS D'OBTENTION DU DIPLÔME

La faculté a établi les conditions suivantes pour l'obtention du diplôme:

1. Compléter les 60 derniers crédits au CTS avant l'obtention du diplôme.
2. Satisfaire à toutes les exigences académiques énoncées dans ce manuel académique.
3. Maintenir un statut d'étudiant en règle. Un statut d'étudiant en règle.
4. La situation financière doit être apurée.
5. Compléter la demande d'obtention du diplôme.
6. L'étudiant doit recevoir l'autorisation d'obtenir son diplôme.
7. L'étudiant assiste aux activités de remise des diplômes.

Section : 11

**Cours du niveau 1
(Bachelier 1)**

2023 - 2024

GREC BIBLIQUE I

Enseigné au :
1^{er} semestre

ECTS :
5

Cours n° :
LA 101

Professeur :
Pavel Dimitrov

Description

Une étude du Grec du Nouveau Testament comprenant la phonologie, la morphologie, la syntaxe et du vocabulaire de base. Le cours représente une étude systématique des règles fondamentales de la syntaxe grecque et une analyse linguistique de phrases et de textes choisis. L'activité pratique comprend une traduction personnelle de textes.

Contenu

Ce cours présente un aperçu des déclinaisons et de la conjugaison comprenant les articles, les adjectifs, les noms, les participes, les particules, les pronoms, les prépositions, les temps, les voix et les modes ainsi que les règles de base de syntaxe et de phonologie.

Résultats attendus à la fin du cours

A la fin de cette unité d'enseignement, l'étudiant sera capable de :

1. Comprendre les éléments de base de la grammaire Grecque, ex. première, deuxième et troisième déclinaison, les prépositions, les pronoms et les verbes au présent, à l'imparfait, à l'aoriste, au parfait, au futur, à l'indicatif, au subjonctif, à l'impératif, à l'actif, au mode moyen et passif ;
2. Disposer d'un vocabulaire de base ;
3. Lire, comprendre et traduire un texte correspondant à la matière étudiée ;
4. Utiliser les outils mis à disposition afin de traduire un passage du Nouveau Testament.

GREC BIBLIQUE II

Enseigné au :
2^{ème} semestre

ECTS :
5

Cours n° :
LA 102

Professeur :
Pavel Dimitrov

Description

Le cours est la continuation de cours de Grec Biblique I. L'étudiant sera amené à compléter ses connaissances de grammaire grecque et développer ses compétences pratiques de traduction.

Contenu

Ce cours présente un aperçu des déclinaisons et de la conjugaison comprenant les articles, les adjectifs, les noms, les participes, les particules, les pronoms, les prépositions, les temps, les voix et les modes ainsi que les règles de base de syntaxe et de phonologie.

Résultats attendus à la fin du cours

Si l'étudiant a réussi son cours, il sera capable de :

1. Comprendre les éléments de base de la grammaire Grecque, ex. première, deuxième et troisième déclinaison, les prépositions, les pronoms et les verbes au présent, à l'imparfait, à l'aoriste, au parfait, au futur, à l'indicatif, au subjonctif, à l'impératif, à l'actif, au mode moyen et passif ;
2. Disposer d'un vocabulaire de base ;
3. Lire, comprendre et traduire un texte correspondant à la matière étudiée ;
4. Utiliser les outils mis à disposition afin de traduire un passage du Nouveau Testament.

HISTOIRE DE L'ÉGLISE ET THÉOLOGIE PENTECÔTISTE : DEPUIS LE DÉBUT À LA RÉFORME

Enseigné au :
1^{er} semestre

ECTS :
6

Cours n° :
HI 101

Professeur :
David Remy

Description

Ce cours a pour but de suivre l'histoire de l'Église chrétienne depuis son commencement en Palestine jusqu'à la Réforme mais sans l'inclure. Le cours abordera plusieurs moments-clefs de cette période et débatera aussi sur l'enracinement historique des problèmes théologiques. Une attention particulière sera donnée au développement de la pneumatologie et aux groupements qui pratiquaient les dons de l'Esprit.

Contenu

Nous examinerons d'abord le terreau dans lequel l'Église a germé (le contexte d'origine). Ensuite, nous survolerons les différentes périodes que l'Église a traversé (période postapostolique, les persécutions, la patristique et les conciles, le Moyen-Âge, l'Humanisme et la Renaissance, entre autres). Nous nous intéresserons donc aux figures marquantes, aux écrits majeurs, aux controverses, aux dates et aux événements importants qui ont contribué à l'expansion, à la préservation, à l'identité diversifiée, au développement de la théologie et aux principaux facteurs qui conduiront aux réformes de l'Église.

Résultats attendus à la fin du cours

Si l'étudiant a réussi son cours, il sera capable de :

1. Décrire les événements principaux de l'Église chrétienne durant les 1500 premières années ;
2. Commenter l'avancée de la pneumatologie durant cette période et identifier les groupes qui se réclament de l'Esprit.
3. Comprendre les influences qui ont préparé la venue des Réformes ;
4. Expliquer comment les événements de l'histoire affectent notre doctrine actuelle ;
5. Évaluer avec un esprit critique un événement particulier de l'histoire de l'Église dans un essai ;
6. Réfléchir sur ses points de vue personnels et expliquer comment ils ont été influencés par les événements de cette première partie de l'histoire de l'Église.

HISTOIRE DE L'ÉGLISE ET THÉOLOGIE PENTECÔTISTE: DE LA RÉFORME AU 20ème SIÈCLE

Enseigné au :
2^{ème} semestre

ECTS :
6

Cours n° :
HI 102

Professeur :
Joseph Dimitrov

Description

Une étude du développement du christianisme depuis la Réforme jusqu'à nos jours. Pour atteindre ses objectifs, le cours est centré sur l'étude de plusieurs moments-clefs de cette période et continuera le débat sur l'enracinement historique des problèmes théologiques. L'accent sera mis entre autres sur l'émergence, le développement et la progression du pentecôtisme. Une attention particulière sera donnée au développement de la pneumatologie et aux groupements qui pratiquaient les dons de l'Esprit avant la période du pentecôtisme traditionnel.

Contenu

Rappel de l'arrière-plan de la Réforme

1. Luther et la Réforme allemande
2. La Réforme en Suisse, et autres régions d'Europe
3. La Réforme en Angleterre
4. La contre-réforme
5. Évaluation de cette période
6. Le rationalisme
7. Le revivalisme
8. Intérêts missionnaires
9. Le modernisme
10. L'église au 20ème siècle
11. Développement et progression du pentecôtisme
12. Vatican II et l'après Vatican

Résultats attendus à la fin du cours

Si l'étudiant a réussi son cours, il sera capable de :

1. Décrire une vue panoramique et géographique de l'histoire de l'Église depuis le 31 octobre 1517 à Wittenberg jusqu'au XXIème siècle ;
2. Saisir l'impact de certains faits concrétisés par une date dans la dynamique de l'histoire de l'Église ;
3. Évaluer le rôle des paramètres culturels, religieux, sociaux, économiques et politiques dans l'évolution de l'Église ;
4. Commenter l'avancée de la pneumatologie durant cette période et identifier les groupes qui se réclament de l'Esprit.
5. Expliquer les racines historiques du pentecôtisme et de suivre son développement jusqu'à nos jours ;
6. Expliquer comment les événements de l'histoire affectent notre doctrine actuelle ;
7. Évaluer un événement particulier de l'histoire de l'Église dans un essai ;
8. Réfléchir sur ses points de vue personnels et expliquer comment ils ont été influencés par les événements de cette deuxième partie de l'histoire de l'Église.

HERMÉNEUTIQUE BIBLIQUE PENTECÔTISTE

Enseigné au :
1^{er} semestre

ECTS :
5

Cours n° :
BI 106

Professeur :
David Remy

Description

Ce cours sur l'interprétation des saintes Écritures se déclinera autour des grands axes tels qu'une définition de la tâche de l'herméneutique ; un survol historique de l'herméneutique et une clarification des problèmes actuels ; une étude des règles (générales et particulières), des principes et des méthodes de l'interprétation biblique ; une étude approfondie des règles spécifiques propres aux principaux genres littéraires rencontrés dans le Bible.

Contenu

Le cours d'Herméneutique est fondamental, voire indispensable, pour interpréter correctement la Bible.

Ce cours est proposé comme étant une introduction :

- au développement de l'interprétation de la Bible au fil de l'Histoire,
- aux principes, méthodologies et aux courants modernes de l'herméneutique
- à une interprétation « évangélique » de la Bible.

Le cours se concentrera alors sur une compréhension des précédents historiques et sur une application correcte des principes herméneutiques établis autant que sur une approche spécifique des genres littéraires

Ce cours n'étant qu'une introduction, des études plus approfondies seront hautement recommandées.

Résultats attendus à la fin du cours

Si l'étudiant a réussi son cours, il sera capable :

1. de décrire les questions fondamentales relatives à l'interprétation biblique et de définir les termes essentiels de l'herméneutique.
2. d'esquisser le développement historique des différentes approches de l'herméneutique.
3. d'énumérer les principes d'une interprétation biblique correcte.
4. d'appliquer les principes fondamentaux de l'herméneutique pour une interprétation saine et une application adéquate de la Bible.
5. d'appliquer les principes particuliers aux principaux genres littéraires de la Bible

THÉOLOGIE SYSTÉMATIQUE PENTECÔTISTE : CHRISTOLOGIE, SOTÉRIOLOGIE ET HAMARTIOLOGIE

Enseigné au :
2^{ème} semestre

ECTS :
6

Cours n° :
TH 102

Professeur :
Debora Fanara

Description

Le cours se composera des trois parties suivantes :

- La christologie : à savoir l'approche de la personne, de la nature et de l'œuvre du Christ.
- La sotériologie : soit l'approche se concentrant sur l'application de l'œuvre rédemptrice du Christ jusqu'à l'homme dans le processus du salut.
- L'hamartologie : ou l'approche du péché, son étendue et ses conséquences.

Contenu

Le cours vise la mise en place d'un fondement théologique solidement consolidé à partir des Écritures autour de trois points clés de la foi chrétienne, à savoir :

- le personnage fascinant et tout à la fois mystérieux nommé Jésus-Christ.
- l'éternelle question du salut.
- l'examen de la réalité du péché.

Notre démarche approfondira ces questions et tentera de découvrir et accepter tout ce que les Écritures peuvent nous enseigner sur ces points complexes. Notre approche centrée sur la Bible tentera de découvrir toutes les réponses offertes par cette dernière. Aussi, elle veut dessiner à grands traits les parcours empruntés par la christologie, la sotériologie et l'hamartologie depuis la résurrection de Jésus-Christ jusqu'à nos jours. En outre, ce cours désire offrir à chacun(e) les outils rendant capable d'apporter simultanément de puissants arguments dans les débats actuels sur ces questions et d'apprécier l'identité toute particulière du Seigneur et ses effets pratiques dans nos existences.

Résultats attendus à la fin du cours

À la fin de ce cours, l'étudiant sera capable de :

1. Cerner les principaux enjeux théologiques liés aux grandes problématiques anciennes et actuelles portant sur les questions de l'humanité et de la divinité du Christ, du salut et du péché.
2. Comparer et évaluer diverses christologies, sotériologies et hamartologies antiques ou contemporaines, à la lumière des textes bibliques.
3. Formuler les implications théologiques majeures découlant des sujets vus et être capable de discerner les hérésies d'hier et d'aujourd'hui en défendant la foi chrétienne avec les arguments bibliques adéquats.
4. Entreprendre et poursuivre l'étude d'une christologie, d'une sotériologie et d'une interprétation du péché dans les proportions qui se présenteront à lui (elle), afin d'éviter les pièges (connus ou nouveaux) mais surtout d'amener une avancée significative du témoignage des Écritures.
5. Analyser de façon critique les diverses positions théologiques en rapport avec la persévérance des saints et les moyens du salut.
6. Apprécier la personne et l'œuvre du Christ de même que ses conséquences sur nos vies en augmentant notre consécration personnelle et notre intimité toujours plus réelle et pratique avec Lui.

THÉOLOGIE FONDAMENTALE PENTECÔTISTE

Enseigné au :
1^{er} semestre

ECTS :
4

Cours n° :
TH 101

Professeur :
Debora Fanara

Description

Ce cours désire mettre en évidence toute l'importance de la théologie systématique en débutant par les trois axes fondamentaux que sont : la révélation – Dieu – la création.

Contenu

Il s'agit de souligner toute la nécessité d'une théologie systématique saine, fondée sur la Parole de Dieu, élaborée de manière scientifique et prête à affronter toute forme d'opposition. À cet effet, il s'agit de se familiariser avec le vocabulaire et la démarche théologiques appelant à sa suite, notamment, la christologie, la pneumatologie, l'eccésiologie...

Le cours travaillera également à l'élaboration d'une structure solidement « bibliocentrée » à partir des trois axes précités et permettant à la foi de se déployer en de nombreux fruits pour la plus grande gloire de Dieu.

Résultats attendus à la fin du cours

Dans ce cours, l'étudiant sera amené à :

1. Réaliser la nécessité et les limites de la théologie systématique
2. Se familiariser au vocabulaire et à la démarche théologiques
3. Percevoir l'aspect fondamental de l'Écriture, sa fiabilité pour toute construction doctrinale ultérieure tout en étant apte à défendre son authenticité, son inspiration plénière...
4. Discerner les enjeux des doctrines relatives à la révélation – à Dieu (ses attributs, sa nature trinitaire...) et à la création.
5. Expliciter les principales catégories de la théologie systématique avec leurs enjeux
6. Entreprendre l'étude d'un thème théologique dans des proportions qui se présenteront à lui (elle).

EXÉGÈSE PENTECÔTISTE DE L'ANCIEN TESTAMENT : ÉTUDES DANS LES LIVRES HISTORIQUES

Enseigné au :
2^{ème} semestre

ECTS :
4

Cours n° :
BI 110

Professeur :
David Tressere

Description

Ce cours vise à familiariser l'étudiant avec le contenu et l'explication de certains passages clés des livres historiques (Josué-Esther) vétérotestamentaires.

Contenu

Nous débiterons notre investigation par des questions d'introduction littéraire (auteur, lieu et date de rédaction, structure, style...) et historiques. Ensuite, nous étudierons les textes-clefs des différents livres historiques. En outre, nous tenterons de découvrir la dynamique de ces textes. Nous nous attarderons sur des thèmes importants comme la royauté, l'alliance, etc.

Résultats attendus à la fin du cours

Si l'étudiant(e) a réussi son cours, il/elle sera capable de:

1. développer une lecture personnelle et critique des livres historiques de l'Ancien Testament.
2. expliquer le contexte historique de cette période.
3. discuter de thèmes théologiques majeurs tels que la royauté en Israël.
4. analyser et contextualiser des péripécies des livres historiques vétérotestamentaires.
5. Percevoir les grandes lignes théologiques présentes dans la partie historique du Ketouvim.

EPISTÉMOLOGIE PENTECÔTISTE I

Enseigné au :
1^{er} semestre

ECTS :
3

Cours n° :
PH 101

Professeur :
David Courey

Description

Les questions d'épistémologie se focalisent sur les fondements de la connaissance. Ces questions sont devenues plus complexes pour l'église dans le passage de la vision du monde moderne vers celle du monde postmoderne qui a eu lieu au cours de la dernière génération. D'autre part, ce changement ouvre la possibilité d'une approche typiquement pentecôtiste de l'épistémologie. Ce cours aborde les fondements de la connaissance à partir d'une approche spécifiquement apologétique envers la foi chrétienne.

Contenu

Ce cours examine quatre approches épistémologiques de la question de l'apologétique chrétienne, offrant de multiples stratégies pour la défense de la foi. En tant que cours introductoire à l'apologétique chrétienne, ce cours étudie la possibilité et la nature de l'apologétique, et la situe entre la théologie et la philosophie religieuse. En développant une apologétique, il examinera quatre approches possibles. En chemin, il fera face à plusieurs défis contemporains à la croyance chrétienne, ainsi qu'aux questions du pluralisme, au problème du mal, et à la question de la destinée éternelle.

Résultats attendus à la fin du cours

Si l'étudiant a réussi son cours, il sera capable de :

1. Comprendre la position et les préoccupations fondamentales de l'épistémologie dans la discipline de la philosophie.
2. Réfléchir à la façon dont le pentecôtisme peut présenter des possibilités significatives pour le développement d'une épistémologie postmoderne.
3. Se sentir confiant sur la base de sa foi.
4. Se sentir prêt à gérer certaines des objections les plus courantes au Christianisme.
5. Considérer activement la dimension apologétique de sa prédication et son enseignement.

EPISTÉMOLOGIE PENTECÔTISTE II

Enseigné au :
2^{ème} semestre

ECTS :
3

Cours n° :
PH 102

Professeur :
David Courey

Description

Considérez ce cours comme « Dieu parmi les philosophes ». Ce cours porte sur la façon dont la notion de divin a été traitée par certains philosophes représentatifs. Il cherche à offrir non pas tant une philosophie de la religion, mais la perspective de la philosophie sur le concept de « Dieu ».

Contenu

Après un examen de certains des concepts de base du divin traité dans la philosophie, le cours offrira une considération introductive des concepts de Dieu en commençant par les conceptions grecques de la divinité, en travaillant son chemin à travers les premiers concepts chrétiens, à l'ère scolastique, et l'explosion des Lumières. La grande fracture Kantienne sera considérée, ainsi que la dialectique hégélienne et marxiste, et leurs conséquences pour l'idée de Dieu. Il contempera Kierkegaard, Nietzsche, Sartre et Ricoeur dans le développement de concepts de Dieu postmodernes.

Résultats attendus à la fin du cours

Si l'étudiant a réussi son cours, il sera capable de :

1. Saisir la grande diversité de concepts du divin ;
2. Apprécier la philosophie comme source et aide à la réflexion théologique ;
3. Comprendre le défi de communiquer l'évangile dans ce monde occidental et postmoderne.
4. Comparer les concepts philosophiques avec les dimensions bibliques de Dieu.
5. Atteindre une connaissance de base sur quelque des grands noms dans l'histoire de la philosophie.
6. Mieux comprendre le contexte contemporain, et comment nous sommes arrivés à ce point.

INTRODUCTION À LA PSYCHOLOGIE

Enseigné au :
2^{ème} semestre

ECTS :
4

Cours n° :
ED 102

Professeur :
Jonathan Richard

Description

Ce cours est une introduction générale à la psychologie ainsi que l'étude de certains de ses enseignements fondamentaux. Le cours examinera comment la psychologie peut nous aider comprendre le fonctionnement humain, les croyances et les différences individuelles.

Contenu

1. Introduction : la psychologie a-t-elle sa place dans des études théologiques ?
2. Court historique de la psychologie et de ses écoles
4. Modèle schématisé du comportement humain
5. Le développement humain au cours de la vie
6. Le cognitivisme
7. Les besoins, la motivation
8. Les Émotions
9. L'identité et la personnalité

Résultats attendus à la fin du cours

Si l'étudiant(e) a réussi son cours, il/elle sera capable de :

1. Déterminer la place de la psychologie dans et dans le travail chrétien ;
2. Connaître et comprendre les principes fondamentaux du comportement humain dans le cadre de la vie journalière et pouvoir l'appliquer dans son travail chrétien ;
3. Être conscient de ses propres sensations, perceptions, sentiments et modèles de comportement ;
4. Poser un fondement de principes psychologiques grâce auquel il pourra s'approfondir dans différents domaines de la psychologie tels que relation d'aide, enseignements, etc ;
5. Mettre cette connaissance acquise au service de sa vie familiale, professionnelle et ministérielle.

PÉDAGOGIE

Enseigné au :
1^{er} semestre

ECTS :
4

Cours n° :
ED 101

Professeur :
Jonathan Richard

Description

Durant ce cours, l'étudiant sera introduit aux questions de la pédagogie et de la didactique. L'étudiant se forgera un ensemble de connaissances scientifiques et méthodologiques lui permettant d'élaborer une pédagogie personnelle ainsi que de présenter une application sous la forme d'une leçon.

Contenu

Introduction générale à la pédagogie et à la didactique
Enseigner aujourd'hui : les modes de pensées et les méthodes
Mise en pratique

Résultats attendus à la fin du cours

A la fin de ce cours, l'étudiant devra être capable de :

1. Expliquer les notions de base de la pédagogie et de la didactique
2. Décrire plusieurs modes de pensées et méthodes pédagogiques
3. Appliquer des méthodes pédagogiques à travers la préparation de leçons.

COMMUNICATION INTERCULTURELLE

Enseigné au : 1^{er} semestre **ECTS :** 4 **Cours n° :** MI 101 **Professeur :** TBA

Description

Ce cours explorera comment les systèmes de communication fonctionnent, examinera les défis de la communication interculturelle et fournira à l'élève une base pour une communication interculturelle efficace.

Contenu

Le cours présente les bases de la théorie de la communication et traite des différences culturelles en ce qui concerne le missionnaire, le message et la communauté biblique. Un accent particulier sera donné aux questions importantes telles que la dynamique de la culture, l'interaction sociale, le processus de socialisation, le système de valeurs et les moyens de communiquer l'Évangile dans d'autres cultures.

Résultats attendus à la fin du cours

Si l'étudiant a réussi son cours, il sera capable de :

1. Définir et appliquer des termes liés à la communication interculturelle.
2. Expliquer le processus de communication.
3. Développer une relation avec une personne d'une autre culture.
4. Analyser ses propres préférences culturelles et ses propres valeurs.
5. Identifier ses propres habitudes culturelles de communication verbale et non verbale comme une base pour améliorer la communication dans un cadre interculturel.
6. Identifier les valeurs culturelles et des normes comportementales qui existent dans un groupe spécifique de personnes.
7. Devenir compétent sur le plan interculturel et élaborer une stratégie de communication intégrée afin d'être en mesure de présenter l'Évangile à quelqu'un d'une autre culture.

INTRODUCTION À LA MISSION PENTECÔTISTE

Enseigné au :
2^{ème} semestre

ECTS :
4

Cours n° :
MI 102

Professeur :
David Remy

Description

Ce cours vise à familiariser l'étudiant à la missiologie. La *Missio Dei* est au cœur de l'enseignement de Jésus, et donc, au cœur de la vie et de l'histoire de l'Église. Le mandat missionnaire, c'est-à-dire, l'évangélisation *jusqu'aux extrémités de la terre* fait partie de l'ADN de la foi chrétienne. Des premiers témoignages fournis par livre des Actes, en réponse aux impératifs de Jésus-Christ, jusqu'à la mission d'aujourd'hui, bien des chemins ont été parcourus. Ce cours nous permettra de retracer tout ce qui a précédé et contribué à la progression fulgurante et toujours actuelle du Pentecôtisme, en repérant les apports positifs et les failles du passé.

Contenu

Ce cours d'introduction à la mission pentecôtiste présentera d'abord les enseignements et les impératifs bibliques ainsi que les fondements théologiques pour l'évangélisation du monde. Seront abordés ensuite, entre autres, les aspects et paradigmes historiques de la mission, les stratégies, les méthodes et les objectifs d'hier et d'aujourd'hui. Des questions concernant l'appel, la formation, l'envoi, les finances, la culture, les autres religions, l'action et la justice sociale, l'organisation, le rôle de l'église, la communication interculturelle, la contextualisation et les défis actuels seront abordés selon le temps imparti.

Résultats attendus à la fin du cours

Si l'étudiant a réussi son cours, il sera capable de :

1. Articuler une théologie biblique fondamentale pour la mission mondiale.
2. Articuler le cœur missionnaire de Dieu (*Missio Dei*) par Son peuple à travers l'histoire et envers le monde.
3. Discerner les modèles bibliques et historiques, les stratégies et les ressources spirituelles de l'église à l'égard de l'œuvre missionnaire.
4. Discerner et comprendre le rôle, l'action et la conduite du Saint-Esprit dans l'œuvre missionnaire.
5. D'apprécier le temps stratégique, les besoins du monde et les conditions opportunes d'aujourd'hui pour pouvoir, non seulement prier, mais également participer activement à la mission chrétienne.

CROYANCES NON-CHRÉTIENNES

Enseigné au :
2^{ème} semestre

ECTS :
4

Cours n° :
MI 103

Professeur :
TBA

Description

Ce cours démontre d'une perspective vétéro- et néotestamentaire comment la religion impacte l'identité sociale, éthique et spirituelle d'un peuple aussi que les relations des peuples les uns vers les autres. L'emphase est mise sur la relation entre le peuple de Dieu et les peuples avec leurs dieux.

Contenu

Une perspective vétéro- et néotestamentaire sur le rôle des religions des peuples en relation avec le peuple de Dieu démontre son impact sociale, éthique et spirituelle sur l'humanité.

Résultats attendus à la fin du cours

Si l'étudiant a réussi son cours, il sera capable de :

1. Diagnostiquer les grandes lignes relatives aux bases du « phénomène religieux » ;
2. Développer un témoignage chrétien plus accessible et plus percutant, dans le cadre de chaque religion vue (mots clés, dates clés, croyances clés) ;
3. Évaluer l'impact des différentes religions sur notre monde contemporain ;
4. Retracer les origines et le développement (jusqu'à nos jours) des religions vues. Ceci afin de mieux « cerner l'autre » (c.à.d. sa sensibilité, ses notions du sacré, ses conceptions de la vie et de la divinité) ;
5. Dédire toute l'importance de la nécessité de l'Évangile et laisser croître en nous un zèle nouveau pour l'évangélisation ;
6. Évaluer et surmonter les difficultés liées à la communication de l'Évangile aux adeptes de ces religions.
7. Expliquer la relation sociale, éthique et spirituelle entre le peuple de Dieu et les peuples avec ses dieux d'une perspective vétéro- et néotestamentaire.

MÉTHODES D'ÉTUDES

Enseigné au :
1^{er} semestre

ECTS :
2

Cours n° :
RE 101

Professeur :
David Remy

Description générale

Le cours vise à familiariser les étudiants à l'art de rédiger un essai académique en théologie. Il les aidera à apprendre à formuler une question de recherche théologique, à s'engager dans une recherche limitée dans le domaine de la théologie, à développer une argumentation cohérente en sachant paraphraser et résumer les idées d'auteurs importants, ainsi qu'à évaluer de manière critique le matériel de recherche, et enfin, à composer une bibliographie avec des sources primaires et secondaires pertinentes sur le sujet choisi. Le cours comprendra des enseignements, des travaux pratiques et des discussions en classe.

Contenu

Le module comprend l'enseignement de la procédure de recherche à la bibliothèque et sous forme électronique en utilisant des banques de données, les moteurs de recherche, les bibliothèques électroniques. Une attention particulière sera donnée à la mise en pages (format et présentation selon le style « Turabian ») ainsi qu'à une structure pertinente aux papiers de recherche et essais selon les critères d'évaluations du CTS. Également au programme : analyse, gestion et évaluation académique du matériel utilisé ainsi que la procédure pour élaborer une argumentation propre à l'étudiant(e) dans le domaine de recherche approprié.

Résultats de l'apprentissage

Une fois le module terminé avec succès, les étudiants seront capables de :

1. Comprendre l'importance de formuler une bonne question de recherche et un énoncé de thèse clair et bien ciblé.
2. Réfléchir systématiquement à un problème théorique et de formuler une argumentation cohérente en réponse.
3. Effectuer de la recherche dans une bibliothèque ainsi qu'en utilisant des sources électroniques pour tout domaine et utiliser les outils de base et les instruments de travail de la théologie afin de les incorporer dans ses essais de recherche.
4. Engager une conversation et acquérir une réflexion critique avec les sources écrites consultées.
5. Apprécier et confronter différents points de vue différents, voire opposés, en rapport à une problématique de recherche.
6. Respecter les normes académiques par rapport à la forme et la référence aux sources pour un essai dans le cadre du système dit « Turabian ».
7. Comprendre le processus d'apprentissage et les objectifs du CTS et les appliquer dans ses propres études durant toute la durée de formation au CTS.

Section : 12

**Cours du niveau 2
(Bachelier 2)**

2023 - 2024

HÉBREU BIBLIQUE I

Enseigné au :
1^{er} semestre

ECTS :
5

Cours no :
LA 201

Professeur :
David Tressere

Description

Le cours d'hébreu biblique I offre une initiation à la langue hébraïque, ainsi qu'un apprentissage des notions fondamentales de grammaire et de syntaxe. L'enseignement et l'apprentissage de cette langue sont ponctués d'exercices. Enfin, ce cours est conçu pour équiper et préparer les étudiants qui voudraient poursuivre l'étude de l'hébreu biblique. Les étudiants exercent l'hébreu biblique dans un contexte de recherche pentecôtiste.

Contenu

Ce cours est une introduction à l'étude de l'hébreu biblique. Dès lors, l'étudiant sera initié à la grammaire, la syntaxe et à la morphologie de l'hébreu. L'objectif étant d'aider l'étudiant à se familiariser à la lecture ainsi qu'à la traduction des textes bibliques. Pour ce faire seront étudiés : l'article, les prépositions, le nom, le pronom, l'adjectif, la conjonction et le verbe fort(régulier) dans sa forme de base. En outre, l'étudiant sera introduit aux outils nécessaires à une traduction pertinente du texte vétérotestamentaire tels que des dictionnaires et des grammaires.

Résultats attendus à la fin du cours

Si l'étudiant a réussi son cours, il sera capable :

1. D'expliquer les éléments de base de la grammaire et de la syntaxe de l'hébreu biblique
2. De démontrer l'acquisition d'un vocabulaire de base
3. De traduire, au moins partiellement et à l'aide d'outils adéquats, des textes narratifs de l'Ancien Testament
4. D'élaborer une exégèse pertinente sur la base du texte biblique
5. De savoir utiliser la BHS pour la lecture

HÉBREU BIBLIQUE II

Enseigné au :
2^{ème} semestre

ECTS :
5

Cours no :
LA202

Professeur :
David Tressere

Description

Le cours d'hébreu biblique II offre un approfondissement de la connaissance de la langue hébraïque en continuation de l'hébreu biblique I.

Les étudiants apprendront le reste du système verbal, augmenteront leur vocabulaire et capacité de traduire avec plus de précision. Les étudiants exercent l'hébreu biblique dans un contexte de recherche pentecôtiste.

L'enseignement et l'apprentissage de cette langue sont ponctués d'exercices. Enfin, ce cours est conçu pour équiper et préparer les étudiants qui voudraient poursuivre l'étude de l'hébreu biblique.

Contenu

L'étudiant complètera le reste de la grammaire introductive utilisée au cours du premier semestre. Pour ce faire, seront étudiés : le reste des temps du verbe fort (régulier) dans sa forme de base ainsi que toutes les racines verbales dérivées des verbes forts.

Résultats attendus à la fin du cours

Si l'étudiant a réussi son cours, il sera capable :

1. De traduire quelques textes narratifs de l'Ancien Testament en hébreu
2. De démontrer l'acquisition d'un vocabulaire de base
3. D'avoir une compréhension de base de la syntaxe de l'hébreu biblique
4. D'élaborer une exégèse pertinente sur la base du texte biblique en utilisant la BHS
5. D'utiliser l'hébreu biblique dans un contexte de recherches pentecôtistes

GREC BIBLIQUE III

Enseigné au :
1^{er} semestre

ECTS :
3

Cours n° :
LA 203

Professeur :
Pavel Dimitrov

Description

Le cours est la continuation des cours de Grec Biblique I et II. L'étudiant sera non seulement amené à compléter ses connaissances de grammaire grecque et développer ses compétences pratiques de traduction, mais aussi introduit aux principales procédures de l'exégèse des textes du Nouveau Testament.

Contenu

Ce cours se base sur une sélection de textes choisis du Nouveau Testament permettant d'approfondir les connaissances en matière d'analyse grammaticale, syntaxique et linguistique ainsi que de traduction et d'interprétation. L'activité pratique comprend donc la traduction personnelle de textes, l'utilisation de diagrammes syntaxique et sémantique et l'étude de mots-clés.

Résultats attendus à la fin du cours

A la fin de cette unité d'enseignement, l'étudiant sera capable de :

1. Lire, comprendre et traduire un texte correspondant à la matière étudiée ;
2. Repérer les particularités grammaticales et syntaxiques du grec biblique ;
3. Identifier dans le texte grec les points grammaticaux et syntaxiques sujets à des discussions exégétiques.
4. Comprendre et apprécier critiquelement des articles scientifiques en exégèse du Nouveau Testament
5. Disposer d'un vocabulaire enrichi en Grec ;
6. Utiliser les outils mis à disposition afin de traduire un passage du Nouveau Testament.

GREC BIBLIQUE IV

Enseigné au :
2^{ème} semestre

ECTS :
3

Cours n° :
LA 204

Professeur :
Pavel Dimitrov

Description

Ce cours propose une étude avancée de la grammaire et de la syntaxe du grec du Nouveau Testament, ainsi qu'une introduction des questions liées à la critique textuelle. L'étudiant sera amené à développer ses connaissances et compétences en matière de traduction et d'interprétation à partir d'une sélection de textes du Nouveau Testament qui alimentent la recherche pentecôtiste. L'accent est mis sur les textes qui traitent des diverses œuvres du Saint-Esprit.

Contenu

Le cours de Grec IV se focalise sur les principes de la critique textuelle du Nouveau Testament et traite des questions clés de la syntaxe grecque liées à des questions d'exégèse biblique. Ce cours se base sur les connaissances des cours Grec 1 à 3

Résultats attendus à la fin du cours

A la fin de cette unité d'enseignement, l'étudiant sera capable de :

1. Comprendre les éléments de base de la grammaire Grecque, ex. première, deuxième et troisième déclinaison, les prépositions, les pronoms et les verbes au présent, à l'imparfait, à l'aoriste, au parfait, au futur, à l'indicatif, au subjonctif, à l'impératif, à l'actif, au mode moyen et passif ;
2. Disposer d'un vocabulaire enrichi en Grec ;
3. Lire, comprendre et traduire un texte correspondant à la matière étudiée ;
4. Utiliser les outils mis à disposition afin de traduire un passage du Nouveau Testament.

THÉOLOGIE SYSTEMATIQUE PENTECÔTISTE : ECCLÉSIOLOGIE/ESCHATOLOGIE

Enseigné au :
1^{er} semestre

ECTS :
6

Cours n° :
TH 201

Professeur :
Jonathan Richard

Description

Les champs d'ecclésiologie et eschatologie se trouvent souvent liés dans un seul cours, parce qu'il faut les traiter, mais ils ne méritent pas l'attention qu'on donne aux plus grands domaines comme la sotériologie ou la christologie. Mais la prémisse sous-jacente de ce cours est que l'un ne peut être correctement compris sans l'autre. Alors ce cours propose une prise en compte des deux domaines en tandem.

Contenu

Il a été suggéré que le concept d'ecclésiologie évangélique et pentecôtiste est quelque chose d'un oxymore. Ce cours cherche à souligner que loin d'être une dimension peu développée du pentecôtisme, l'ecclésiologie est en fait la conséquence et l'expression suprême des prémisses pentecôtistes. Cela l'associe inévitablement à l'eschatologie, qui a toujours été une dimension clé de l'éthos pentecôtiste, et prouve, aujourd'hui, d'avoir des conséquences théologiques importantes. Dans ce cours nous interrogerons le chevauchement entre l'eschatologie et l'église, afin d'atteindre une ecclésiologie pentecôtiste. Dans cette optique l'église se comprend comme colonie de l'eschaton dans cet âge qui démontre les valeurs et capacités de l'âge à venir.

Résultats attendus à la fin du cours

Si l'étudiant a réussi son cours, il sera capable de :

1. Mieux valoir la signification de l'église dans nos jours;
2. Mieux se comprendre comme personne eschatologique qui habite cet âge.
3. Proposer une ecclésiologie pentecôtiste qui modifie des autres concepts ecclésiologiques.
4. Incarner les conséquences sociales et personnelles d'une telle ecclésiologie.
5. Expliquer dans son enseignement et prédication la relation entre le royaume de Dieu et l'église.
6. Apprécier les contributions et les conséquences des eschatologies et ecclésiologies alternatives.

EXÉGÈSE PENTECÔTISTE DE L'ANCIEN TESTAMENT : ÉTUDES DANS LE PENTATEUQUE

Enseigné au :
1^{er} semestre

ECTS :
6

Cours n° :
BI 201

Professeur :
Charles Gravely

Description

Durant ce cours, nous examinerons le Pentateuque en tant que « résumé de l'ensemble du message du salut. » On étudiera à la fois le Pentateuque dans son ensemble mais également en explorant les 5 livres qui le composent de manière plus spécifique. On dégagera quelques aspects de théologie pentecôtiste en utilisant tantôt l'exégèse, tantôt l'herméneutique ; des lectures synchroniques et diachroniques.

Contenu

Nous débuterons notre étude par une introduction aux cinq premiers livres de la Bible en répondant aux questions qui, où, quoi, comment et pourquoi ? Autrement dit, on débutera en nous posant les questions de l'auteur, le lieu et la date de rédaction, la structure et le style ainsi que le contenu du Pentateuque.

Ensuite, nous évoluerons par révélation, c'est-à-dire en construisant notre pensée petit à petit en utilisant les diverses méthodes précitées au travers de grands thèmes qui traversent le Pentateuque. Par exemple mais sans nous limiter, nous explorerons ce que, dans le Pentateuque, signifie des mots tels que loi, alliance, sacrifice mais aussi des thèmes tels la création, la condition humaine et le péché ou encore des questions théologiques telles que le salut, l'action du Saint Esprit ou la moralité.

Enfin, nous essaierons d'élaborer quelques aspects de théologie pentecôtiste à propos du Pentateuque qui nous permettront de mieux comprendre ces 5 livres fondamentaux de la foi chrétienne.

Résultats attendus à la fin du cours

Si l'étudiant a réussi son cours, il sera capable de :

1. Développer une lecture personnelle et critique du Pentateuque ;
2. D'avoir une vue d'ensemble de l'œuvre et d'en définir le but ;
3. De dégager différents thèmes en prenant appui sur des passages bibliques ;
4. De définir des notions clés du Pentateuque ;
5. De développer l'un ou l'autre thème théologique fondamental dans une perspective pentecôtiste ;
6. D'appliquer les acquis aux besoins de l'Église actuelle.

EXÉGÈSE PENTECÔTISTE DU NOUVEAU TESTAMENT : ÉTUDES DANS L'ÉVANGILE DE JEAN

Enseigné au :
1^{er} semestre

ECTS :
4

Cours n° :
BI 202

Professeur :
David Remy

Description

Durant ce cours nous examinerons le quatrième évangile. Notre attention se portera principalement sur les traits littéraires, théologiques et historiques de l'œuvre. Nous mettrons en exergue les spécificités de la pensée johannique ainsi que les dissemblances avec les trois autres évangiles.

Contenu

Nous débuterons notre investigation par des questions d'introduction (auteur, lieu et date de rédaction, structure, style...). Ensuite, selon le temps imparti, nous aborderons l'Évangile et nous tenterons de découvrir la dynamique du texte. Pour se faire, nous utiliserons surtout les outils de l'analyse narrative (l'une ou l'autre lecture diachronique n'est pas exclue). Nous nous attarderons surtout sur le ministère public du Christ. Enfin, un accent sera mis sur quelques traits de la théologie johannique.

Résultats attendus à la fin du cours

Si l'étudiant a réussi son cours, il sera capable de :

1. Développer une lecture personnelle et critique du quatrième évangile sur base d'une connaissance générale de ce récit.
2. Décrire les principaux thèmes christologiques, sotériologiques et pneumatologiques de l'évangile de Jean.

EXÉGÈSE PENTECÔTISTE DU NOUVEAU TESTAMENT : ÉTUDES DANS LE LIVRE DE ROMAINS

Enseigné au :
2^{ème} semestre

ECTS :
6

Cours n° :
BI 204

Professeur :
Sonja Hanke

Description

Ce module représente une étude approfondie et intensive du contenu de la lettre adressée aux Romains. Le cours proposera un survol de l'ensemble du corpus paulinien suivi par une exégèse de sections de texte choisies. Les discussions se focaliseront sur la théologie de Paul dans cette épître décrite par son vocabulaire théologique et ses techniques rhétoriques.

Contenu

L'étude se focalisera sur l'analyse des questions essentielles de la foi chrétienne telles que Paul les aborde dans ces deux écrits théologiques : l'existence sous la Loi, la révélation du fils de Dieu et ses implications, relation entre l'Évangile et la promesse, la vie nouvelle en Christ et ses exigences éthiques.

Résultats attendus à la fin du cours

L'étudiant qui maîtrise ce cours doit être capable de présenter avec profondeur et clarté la pensée théologique de Paul sur les artères suivantes :

1. La loi vétérotestamentaire et son effectuation ;
2. L'universalité du péché.
3. La révélation de Dieu en Jésus-Christ et ses implications ;
4. L'Évangile de la justice de Dieu (justification) ;
5. La foi, les œuvres, la grâce ;
6. La typologie de deux lettres ;
7. La libération par l'Esprit ;
8. L'amour de Dieu ;
9. Israël dans le plan salvique de Dieu ;
10. L'éthique chrétienne et ses diverses facettes ;
11. Expliquer un texte du NT selon les règles exégétiques.

THÉOLOGIE SYSTÉMATIQUE

PENTECÔTISTE : PNEUMATOLOGIE

Enseigné au :
2^{ème} semestre

ECTS :
6

Cours n° :
TH 202

Professeur :
David Remy

Description

Une étude du Saint-Esprit en tant que personne divine et de son œuvre au sein des croyants et des non-croyants. Les angles d'approches seront les théologies biblique, systématique et historique.

Contenu

Ce cours abordera l'étude de la pneumatologie dans une perspective pentecôtiste. L'accent sera mis sur la personne du Saint-Esprit au sein de la Trinité, le développement historique de la doctrine de la divinité de l'Esprit, l'œuvre du Saint-Esprit dans l'Ancien et le Nouveau Testament, l'œuvre du Saint-Esprit dans le salut, la justification, la sanctification, le baptême du Saint-Esprit, les dons spirituels, l'ecclésiologie et l'eschatologie. Une introduction aux principaux théologiens pentecôtistes contemporains et à leurs contributions ainsi qu'aux débats actuels seront également abordés.

Résultats attendus à la fin du cours

Si l'étudiant a réussi son cours, il sera capable de :

1. Découvrir et aimer la personne du Saint-Esprit dans le cadre de son identité et de ses fonctions dans l'Ancien Testament comme dans le Nouveau ;
2. Comprendre l'histoire de la pneumatologie en tant que discipline théologique (incluant entre autres le rôle clé des conciles œcuméniques de l'Église primitive et de ceux qui ont été particulièrement importants durant cette période et les suivantes).
3. Préciser les spécificités de la pneumatologie pentecôtiste ;
4. Définir le baptême dans le Saint-Esprit ;
5. Avoir une compréhension théologique claire des dons et de leur utilisation dans le cadre de l'édification du corps de Christ ;
6. Différencier la valeur du fruit de l'Esprit de l'utilité des dons (*cf.* sanctification et service) tout en maintenant leur équilibre ;
7. Être conscient des ressemblances et des dissimilitudes entre les différentes tendances charismatiques, néo-pentecôtistes du renouveau catholique et les doctrines acceptées par le Pentecôtisme traditionnel.

MUSIQUE, LITURGIE ET LOUANGE CHRÉTIENNE

Enseigné au :
2^{ème} semestre

ECTS :
4

Cours n° :
MU201F

Professeur :
Glen Johnsen

Description

Ce cours a pour but de mieux équiper des futurs ministres, musiciens et chefs d'adoration pour le ministère et pour atteindre un haut niveau de performance dans les domaines de la musique et de l'adoration.

Contenu

A. LA MUSIQUE DANS LA BIBLE

1. La musique dans l'Ancien Testament
2. La musique dans le Nouveau Testament

B. LA MUSIQUE DANS L'EGLISE

1. La musique et liturgie dans l'histoire de l'église.
2. Les fonctions principales de la musique et liturgie pour l'église.
3. Le bon usage des instruments dans le culte.
4. La musique et les enfants.
5. La formation musicale.
6. Les défis.

C. L'ADORATION IMPREGNEE PAR LE SAINT ESPRIT

1. L'adoration dans la plénitude de l'Esprit.
2. L'adoration superficielle ou authentique
3. Honorer l'Esprit.
4. La communion.
5. L'adoration et la préparation pour la prédication.
6. S'attendre à Dieu.
7. L'adoration dans la vie quotidienne.
8. L'adoration et le jeûne.
9. L'adoration et l'offrande.
10. L'adoration et le réveil.
11. Les dons spirituels et l'adoration.
12. Le pasteur et l'adoration.
13. Le chef d'adoration comme modèle pour une église adoratrice.

Résultats attendus à la fin du cours

Si l'étudiant a réussi son cours, il aura acquis:

1. Avoir une compréhension approfondie de la théologie biblique ainsi que de l'expérience de la musique et de l'adoration dans l'église d'aujourd'hui.
2. La capacité de distinguer entre principe biblique et expression culturelle d'adoration.
3. Acquis des habiletés dans l'adoration et son évaluation.

HISTOIRE DE LA MISSION PENTECÔTISTE

Enseigné au :
2^{ème} semestre

ECTS :
4

Cours n° :
MI 202

Professeur :
David Remy

Description

Ce cours a pour but de survoler l'histoire et le développement de la mission chrétienne depuis son commencement au 1^{er} siècle jusqu'à aujourd'hui. Le cours abordera les grandes figures, les principales œuvres et les grands mouvements ainsi que plusieurs moments-clefs de cette longue et extraordinaire histoire de l'annonce de l'Évangile (et de ses résultats : conversions, implantations d'église, ...) *jusqu'aux extrémités de la terre*. Une attention particulière sera donnée à l'impulsion, à l'action et à la conduite du Saint-Esprit durant les différentes périodes de l'Histoire.

Contenu

L'histoire de la mission s'enracine dès les premiers temps de l'église primitive, tel que le livre des Actes nous la présente. Ni la persécution, ni l'hérésie, ni même le changement opéré sous Constantin n'arrêteront son développement. Durant ce cours, nous découvrirons l'expansion de l'Église par les missions à l'Est, les missions celtiques, franciscaines, médiévales, durant la Réforme ou encore les Jésuites. Nous verrons également comment les piétistes, les moraves ou encore les méthodistes ont préparé le Grand Siècle des missions protestantes et l'expansion sans précédent au XX^e s. sous l'impulsion du Saint-Esprit dans le mouvement pentecôtiste. Des hommes, des organisations, des mouvements, des stratégies ou encore des événements qui ont marqué cette incroyable histoire de la mission jalonneront notre cours.

Résultats attendus à la fin du cours

Si l'étudiant a réussi son cours, il sera capable de :

1. Comprendre la trame générale et décrire les principales périodes de l'histoire des missions.
2. Décrire les développements de l'œuvre missionnaire à travers les siècles jusqu'aux extrémités de la terre.
3. Discerner les points forts, les contributions et les faiblesses, les freins de certaines missions ainsi que les motivations justes ou non.
4. Discerner les méthodes, stratégies et contributions des missions du passé qui sont toujours applicables dans notre société post-moderne et postchrétienne.
5. D'apprécier et d'évaluer critiqueusement l'apport de la mission opérée depuis plus d'un siècle par le Pentecôtisme.
6. D'apprécier le temps stratégique et les conditions opportunes du monde d'aujourd'hui pour pouvoir, non seulement prier, mais également participer à la mission chrétienne.

EXÉGÈSE PENTECÔTISTE DU NOUVEAU TESTAMENT : ÉTUDES DANS LES ÉVANGILES SYNOPTIQUES

Enseigné au :
1^{er} semestre

ECTS :
4

Cours n° :
BI 206

Professeur :
David Courey

Description

Ce cours propose une introduction à l'étude des trois évangiles synoptiques. L'histoire de Jésus est au cœur de la croyance chrétienne, et pour cette raison, elle est aussi au cœur des études académiques... tant chez les non-croyants que les croyants. Le cours fournit un arrière-plan pour mieux comprendre le texte des évangiles, et offre des approches utiles aux questions critiques et historiques. La moitié du cours abordera le texte des évangiles dans un survol de la vie, l'enseignement et le ministère de Jésus.

Contenu

Ce cours cherche à situer la vie et le ministère de Jésus dans son propre contexte historico-culturel et social, avec un œil sur le développement de sa théologie dans le cadre de l'époque du deuxième temple. Un accent particulier est mis sur des questions à propos de Q, l'harmonisation, les trois quêtes du Jésus historique et la relation entre la loi et l'évangile. Le cours cherche à gérer l'équilibre entre le côté spirituel et social de l'enseignement de Jésus.

Résultats attendus à la fin du cours

Si l'étudiant a réussi son cours, il sera capable de :

1. Comprendre le genre littéraire d' 'évangile'.
2. Défendre la fiabilité des évangiles.
3. Connaître et même utiliser les méthodes critiques de façon fidèle à l'Écriture.
4. Apprécier le contexte historique, sociale et religieux dans lequel Jésus se trouvait.
5. Adorer Dieu pour le ministère de son fils, démontrer par ses miracles, sa sagesse et sa passion.

THÉOLOGIE PASTORALE PENTECÔTISTE

Enseigné au :
1^{er} semestre

ECTS :
4

Cours n° :
CM 203

Professeur :
David Remy

Description

Ce cours examinera les aspects bibliques et pratiques du ministère pastoral. Le rôle et les buts de l'église seront rappelés afin d'y inscrire le rôle et les fonctions du pasteur dans ce cadre.

Contenu

Parmi les sujets explorés, une attention particulière sera portée sur les questions générales concernant l'appel au pastorat, la formation, les qualifications et les prérogatives du pasteur au sein de l'église qui lui est confiée. De façon plus spécifique, un accent particulier sera mis sur ses relations (intra et extra locales), sur son mandat de diriger, d'accompagner, de discipliner et de veiller sur le « troupeau », d'équiper et de former celles et ceux appelés à exercer un service/ministère au sein de l'Église, tout en veillant à ce qu'il prenne soin de lui-même et de sa famille. Les responsabilités (et les limites) du pasteur en matière de counselling, en particulier dans le domaine du mariage et de la famille, seront également abordées.

Résultats attendus à la fin du cours :

Si l'étudiant a réussi son cours, il sera capable de :

1. Définir une philosophie biblique du ministère pastoral qui identifiera les buts de l'Église et du ministère pastoral et qui examinera les tendances actuelles dans le(s) ministère(s) de l'Église.
2. Étudier l'appel, la préparation personnelle, le caractère et la formation pour le ministère pastoral.
3. Identifier les fonctions du pasteur ainsi que son rôle dans l'Église locale et au-delà, et comment il peut l'accomplir dans le cadre de ses responsabilités et de ses relations
4. Examiner certains aspects pratiques du ministère pastoral tels que les diverses réunions (cultes, études bibliques, évangélisation, prières,...), les cérémonies de mariage, d'enterrement, de présentations d'enfants et d'autres activités liées à la mission
5. Travailler à l'établissement de contacts avec l'extérieur et réfléchir aux différentes formes de coopération.

PSYCHOLOGIE SOCIALE ET DYNAMIQUE DE GROUPE

Enseigné au :
2^{ème} semestre

ECTS :
4

Cours n° :
ED 201

Professeur :
Carina Santos

Description

Durant le cours, l'étudiant sera introduit aux notions de base de la psychologie sociale et plus particulièrement à la dynamique de groupe. L'étudiant se forgera un ensemble de connaissances scientifiques lui permettant d'analyser les situations sociales dans lesquelles il se trouve et qu'il sera amené à rencontrer dans sa pratique professionnelle ou ministérielle future.

Contenu

Chapitre 1- Notions de base

Chapitre 2- L'être humain, être social

Chapitre 3- La dynamique de groupes

Le fonctionnement des groupes humains

Les processus de cohésion et de conflits

Chapitre 4- Le leadership

Les types de leadership

Résultats attendus à la fin du cours

Si l'étudiant a réussi le cours, il sera capable de:

1. Discuter des êtres humains dans leur contexte social, en interaction constante avec leurs semblables ;
2. Définir les notions de base de la psychologie sociale et plus particulièrement de la dynamique de groupe;
3. Évaluer l'Église et sa mission à l'aide des principes qui régissent les groupes sociaux ;
4. Comparer et contraster différents styles de leadership ;
5. Analyser une situation sociale avec un regard scientifique.

ÉLÉMENTS DE PSYCHOPATHOLOGIE ET DE PSYCHOLOGIE DE LA SANTÉ

Enseigné au :
1^{er} semestre

ECTS :
4

Cours n° :
ED 202

Professeur :
Carina Santos

Description

Durant le cours, l'étudiant sera introduit aux questions de santé mentale et de psychopathologie dans le cadre du concept d'*Imago Dei*. Les connaissances acquises comprendront un aperçu des différents troubles mentaux ainsi que des différentes approches thérapeutiques de la relation d'aide et leurs fonctions.

Contenu

Partie I: Introduction/historique sélectif

Partie II: Éléments de psychopathologie

Partie III: Différentes approches thérapeutiques de la relation d'aide

Partie IV: La santé mentale et la notion d'*Imago Dei*

Résultats attendus à la fin du cours

Si l'étudiant a réussi son cours, il sera capable de :

1. Identifier les différentes notions de santé et de maladie mentale ;
2. Reconnaître la terminologie psychopathologique ;
3. Définir et mettre en pratique différentes approches thérapeutiques de relation d'aide ;
4. Examiner la notion de santé mentale en relation avec le concept d'*Imago Dei*.

Section : 13

**Cours du niveau 3
(Bachelier 3)**

2023 – 2024

HÉBREU BIBLIQUE III

Enseigné au :
1^{er} semestre

ECTS :
3

Cours no :
LA 301

Professeur :
David Tressere

Description

Le cours d'hébreu biblique offre une initiation à la langue hébraïque, ainsi qu'un apprentissage des notions fondamentales de grammaire et de syntaxe. L'enseignement et l'apprentissage de cette langue sont ponctués d'exercices. Enfin, ce cours est conçu pour équiper et préparer les étudiants qui voudraient poursuivre l'étude de l'hébreu biblique.

Contenu

L'étudiant complètera le reste de la grammaire introductive utilisée au cours des deux premiers semestres. Pour ce faire, seront étudiés : toutes les racines verbales des verbes faibles (irréguliers).

Résultats attendus à la fin du cours

Si l'étudiant a réussi son cours, il sera capable :

1. De traduire quelques textes narratifs de l'Ancien Testament en hébreu
2. De démontrer l'acquisition du reste du vocabulaire de base
3. D'avoir une compréhension de base de la syntaxe de l'hébreu biblique
4. D'élaborer une exégèse pertinente sur la base du texte biblique en utilisant la BHS
5. D'utiliser l'hébreu biblique dans un contexte de recherches pentecôtistes

HÉBREU BIBLIQUE IV

Enseigné au :
2^{ème} semestre

ECTS :
3

Cours no :
LA 302

Professeur :
David Tressere

Description

Le cours d'hébreu biblique offre une initiation à la langue hébraïque, ainsi qu'un apprentissage des notions fondamentales de grammaire et de syntaxe. L'enseignement et l'apprentissage de cette langue sont ponctués d'exercices. Enfin, ce cours est conçu pour équiper et préparer les étudiants qui voudraient poursuivre l'étude de l'hébreu biblique.

Contenu

Ce cours est une introduction à l'étude de l'hébreu biblique. Dès lors, l'étudiant sera initié à la grammaire, la syntaxe et à la morphologie de l'hébreu. L'objectif étant d'aider l'étudiant à se familiariser à la lecture ainsi qu'à la traduction des textes bibliques. Pour ce faire seront étudiés : l'article, les prépositions, le nom, le pronom, l'adjectif et le verbe fort. En outre, l'étudiant sera introduit aux outils nécessaires à une traduction pertinente du texte vétérotestamentaire tels que des dictionnaires et des grammaires.

Résultats attendus à la fin du cours

Si l'étudiant a réussi son cours, il sera capable de :

1. Expliquer les éléments de base de la grammaire et de la syntaxe de l'hébreu biblique ;
1. Avoir acquis un vocabulaire de base ;
2. Traduire, au moins partiellement et à l'aide d'outils adéquats, des textes narratifs de l'Ancien Testament ;
3. Elaborer une exégèse pertinente sur la base du texte biblique ;
4. Savoir utiliser la BHS

EXÉGÈSE PENTECÔTISTE DU NOUVEAU TESTAMENT : ÉTUDES DANS LES LETTRES AUX CORINTHIENS

Enseigné au :
1^{er} semestre

ECTS :
6

Cours n° :
BI 302

Professeur :
Quentin Heinen

Description

Études exégétiques dans les deux épîtres canoniques de Paul adressées aux Corinthiens. L'exégèse sera faite sur des sections de texte choisies. Les discussions se focaliseront sur la théologie de Paul dans ces deux épîtres décrites par son vocabulaire théologique et ses techniques rhétoriques.

Contenu

Introduction à l'arrière-plan historico-culturel des premiers lecteurs et de l'auteur. Le contexte de la fondation de l'Église et des visites subséquentes du fondateur. Discussion des problèmes majeurs abordés par l'apôtre dans le domaine de doctrine et pratique de l'Église, tels que la sagesse, les conflits, les normes culturelles, les dons spirituels, la Cène, le ministère de la femme, et les solutions proposées ainsi que la relation entre l'apôtre et la congrégation dans le contexte des opposants au ministère de Paul et les solutions proposées. Introduction à diverses méthodes exégétiques.

Résultats attendus à la fin du cours

Si l'étudiant a réussi son cours, il sera capable de :

1. Effectuer une exégèse historico-critique, socio-critique ou *religionsgeschichtlich* d'un passage délimité.
2. Réaliser une étude de mot contextuel.
3. Discuter l'usage de Paul de l'Ancien Testament, voire l'herméneutique Paulinienne pour des passages choisis ainsi que l'applicabilité de cette méthodologie.
4. Déterminer les présuppositions trinitaires de Paul.
5. Analyser des domaines de la théologie systématique tels que Pneumatologie, Christologie, Ecclésiologie et Eschatologie dans ces deux épîtres.
6. Dissocier les principes universels des instructions strictement contextuelles.

EXÉGÈSE PENTECÔTISTE DE L'ANCIEN TESTAMENT : ÉTUDES DANS LES PROPHÈTES

Enseigné au :
1^{er} semestre

ECTS :
6

Cours n° :
BI 301

Professeur :
Salvatore Manfredi

Description

Une étude respective des messages, prédictions et principes de vie fondamentaux et intemporels contenus dans les livres des prophètes. L'application de leur message à leur époque, l'élément de prédiction, et l'application des principes du message à notre époque seront considérés.

Contenu

Une attention sera portée tout au long du cours sur la contribution des auteurs étudiés à la lumière de leur contexte respectif. Ce dernier comprend un aperçu rapide de l'arrière-plan historique et des caractéristiques spécifiques à chaque livre. Il traite des doctrines prêchées par les prophètes et de la signification et de l'accomplissement de leurs principaux oracles.

Résultats attendus à la fin du cours

Si l'étudiant a réussi son cours, il sera capable de :

1. Définir l'époque de rédaction, le bénéficiaire du message, le contexte historique et les caractéristiques spécifiques de chacun des livres des grands prophètes.
1. Identifier le ministère et la contribution de chaque prophète à son époque et à l'histoire de l'Eglise.
2. Utiliser les prophéties messianiques et leur accomplissement dans les évangiles pour montrer que Jésus est le Messie dont parlaient les prophètes.
3. Apprécier les prophètes comme des héros de la foi et ressentir leur fardeau pour les perdus qui se détournent de Dieu pour choisir le mal.

ÉTHIQUE CHRÉTIENNE

Enseigné au :
1^{er} semestre

ECTS :
6

Cours n° :
TH 301

Professeur :
Marc Rizzolio

Description

Ce cours consiste à donner un ensemble de ressources théologiques afin d'aider et d'éveiller l'étudiant dans sa réflexion éthique. Celui-ci découvrira de nombreux auteurs et penseurs aux sensibilités et aux contextes religieux variés. Il sera au contact de différentes façons de penser l'éthique chrétienne. Ce cours aborde les enjeux qui concernent le développement moral du croyant, la vie de l'Église et les enjeux éthiques contemporains.

Contenu

Notre cours débutera par une présentation des trois types d'éthiques à considérer dans le discours moral. Puis, à partir de plusieurs auteurs, nous réfléchirons sur la notion de sanctification et sur l'évaluation morale. Ensuite nous développerons la spécificité de l'éthique chrétienne et les éléments qui la fondent. Ce sera l'occasion de présenter la loi naturelle utilisée dans le discours éthique. Nous poursuivrons par la vision de l'homme et du monde dans l'éthique chrétienne. Après cela, nous parlerons de la conversion. Nous montrerons que notre conception de la conversion influence notre compréhension sur le rôle de la communauté de foi dans la construction morale du croyant. Nous nous intéresserons aux pratiques ecclésiales, à leur rôle formateur et pédagogique. Nous présenterons plusieurs concepts favorisant la communication d'une éthique chrétienne : le modèle, la communion, le compagnon. Nous débattrons sur le mariage, le divorce et le remariage. Ceci nous permettra d'analyser l'évolution du mariage dans son histoire. Dans les débats bioéthiques actuels, le sujet de l'embryon est au centre des préoccupations. Est-il un être humain ? À quel moment peut-on le considérer comme un être humain ? Nous développerons ces questions et nous aborderons la procréation médicalement assistée à laquelle de nombreuses familles ont recours. Nous réfléchirons sur l'engagement social, politique et écologique du croyant et les enjeux éthiques qui en découlent. Nous conclurons avec l'étude de genre. Un champ de recherche qui s'est autonomisé depuis une quarante d'années.

Résultats attendus à la fin du cours

Si l'étudiant a réussi son cours, il sera capable de :

1. D'exposer les différents types d'éthique dans le discours moral.
2. De décrire les éléments qui caractérisent l'éthique chrétienne.
3. De suggérer des choix éthiques à la lumière de la Bible et de la particularité des situations rencontrées.
4. D'apporter un diagnostic sur les questions éthiques auxquelles le chrétien moderne est confronté.
5. De présenter les différents moyens qui favorisent la construction morale du sujet chrétien.

EXÉGÈSE PENTECÔTISTE DU NOUVEAU TESTAMENT : ÉTUDES DANS LE LIVRE DES ACTES

Enseigné au :
2^{ème} semestre

ECTS :
6

Cours n° :
BI 304

Professeur :
Charles Gravely

Description

Ce cours parcourt le récit concernant l'origine et la croissance de l'Église primitive ainsi que son enseignement ainsi que les premiers voyages missionnaires. Une attention particulière est donnée à la personne et l'oeuvre du Saint Esprit. Le cours vise la compréhension du texte du livre des Actes dans son cadre historique, géographique, culturel, ainsi que théologique, ecclésiologique, missiologique, herméneutique et pastoral pratique moderne. Les étudiants se pencheront sur les problèmes rencontrés par l'Église primitive dans la transition du cadre judéo-palestinien vers le monde gréco-romain du premier siècle.

Contenu

Ce cours est conçu comme une étude du livre des Actes. L'accent du cours sera dirigé vers la compréhension du texte du livre des Actes dans son cadre historique, géographique, culturel, ainsi que théologique, ecclésiologique, missiologique, herméneutique et pastoral pratique moderne. Les étudiants se pencheront sur les problèmes rencontrés par l'Église primitive alors que l'évangile déménagea de son cadre judéo-palestinien au monde gréco-romain du premier siècle.

Résultats attendus à la fin du cours

Si l'étudiant a réussi son cours, il sera capable de :

1. Donner un large aperçu du contenu du livre des Actes ;
2. Comprendre le livre des Actes dans son cadre historique, herméneutique et culturel du premier siècle ;
3. Définir les défis et les problèmes rencontrés par les premiers disciples juifs de Jésus alors qu'ils proclamaient leur message dans le monde gréco-romain ;
4. Établir des principes doctrinaux pour l'Église d'aujourd'hui ;
5. Identifier les principaux sujets et pratiques traités dans le livre des Actes ;
6. Discuter la pneumatologie distinctive de Luc dans son deuxième tome.
7. Comparer les positions cessationiste et pentecôtiste par rapport au baptême dans le Saint-Esprit en Actes ;
8. Mettre en relief la narration en tant que moyen de communication théologique.

HISTOIRE DE L'ÉGLISE ET THÉOLOGIE PENTECÔTISTE : 20^{ème} SIÈCLE AU PRÉSENT

Enseigné au :
2^{ème} semestre

ECTS :
6

Cours n° :
HI 301

Professeur :
David Remy

Description

Ce cours focalisera principalement sur le développement historique du mouvement pentecôtiste et sur les doctrines et pratiques distinctives des « 3 vagues » successives du Pentecôtisme depuis ses origines. Nous tenterons d'évaluer, bibliquement et honnêtement ce qui, dans la doctrine (non seulement en pneumatologie, mais aussi en matière de christologie, d'ecclésiologie –méga church/ministères/... ou d'eschatologie, entre autres) et dans la pratique (le rôle de l'expérience, de l'émotion, la place de la louange, de la prophétie et de la prédication, le combat spirituel et/ou territorial, les « signes », la guérison divine, la prospérité, l'œcuménisme, le syncrétisme, etc.) est conforme à l'église de Christ ou plus proche de la dérive sectaire. Selon le temps imparti, nous nous intéresserons à des sectes (non chrétiennes) se réclamant de l'église primitive et/ou héritières de l'effusion du Saint-Esprit et de ses charismes (Moonisme, la Dernière Réforme, Sozo, ...)

Contenu

Notre étude portera dans un premier temps sur les racines historiques et théologiques du Pentecôtisme. Ensuite, chronologiquement, nous aborderons les trois vagues en profondeur : le mouvement pentecôtiste classique, le mouvement charismatique et le mouvement néo-pentecôtiste. Une première comparaison s'effectuera entre l'effusion de l'Esprit d'Actes 2 et les 2 réveils (celui de 1901 avec Parham dans l'école de Topeka et celui de 1906 avec Seymour dans la mission d'Azusa Street) ainsi que sur les 2 vagues suivantes. Une attention particulière sera donnée aux dates significatives, aux figures majeures, aux doctrines, croyances, pratiques et thèmes principaux qui ont façonnés le Pentecôtisme depuis le début du XX^e s jusqu'à aujourd'hui. Selon le temps imparti, nous comparerons alors, dans ce cadre, les « voix confessantes » discordantes (cessassionistes, évangéliques, réformés/luthériens, catholiques non-charismatiques, etc.) et les « voix séculières » réactives (anthropologues et sociologues, libéraux, l'État ou d'autres observateurs extérieurs). Nous les écouterons de façon critique et irénique, et nous tenterons d'y apporter des réponses cohérentes, argumentées et fondées.

Résultats attendus à la fin du cours

Si l'étudiant a réussi son cours, il sera capable de :

1. Expliquer les précédents historiques et facteurs principaux qui ont dirigé historiquement et théologiquement dans les trois vagues du 20^{ème} siècle.
2. Définir le contexte historique, social, religieux et théologique de l'apparition et la croissance continue du mouvement pentecôtiste et charismatique et de la troisième vague.
3. Discuter l'arrière-plan et l'œuvre des personnalités éminentes pour les trois vagues
4. Défendre de façon intelligente, raisonnée et argumentée nos convictions et nos pratiques.

LITTÉRATURE POÉTIQUE

Enseigné au :
2^{ème} semestre

ECTS :
5

Cours n° :
BI 303

Professeur :
David Remy

Description

Ce cours vise à familiariser l'étudiant aux écrits poétiques et sapientiaux vétérotestamentaires. Ce cours offrira une compréhension générale des livres des Proverbes, de l'Ecclésiaste, de Job, du Cantique des cantiques et des Psaumes en nous concentrant sur des textes représentatifs de chacun de ces livres.

Contenu

Nous débuterons notre investigation par des questions d'introduction à la littérature poétique et sapientiale. Nous continuerons par une introduction propre à chacun des cinq livres qui la composent (généralités et spécificités). Nous verrons comment certains de ces livres ont été interprétés et compris par les auteurs des siècles passés et la manière dont ces textes sont interprétés par les exégètes contemporains. Nous lirons également différents passages représentatifs et nous tenterons de découvrir les figures de styles déployées dans ce genre de littératures (parallélismes, structures chiasmiques, hendiadys, inclusions, etc.). Enfin, des thématiques spécifiques seront relevées ainsi que des perspectives théologiques significatives et pertinentes seront également dégagées.

Résultats attendus à la fin du cours

Si l'étudiant a réussi son cours, il sera capable de :

1. développer une lecture personnelle et critique de la littérature poétique et sapientiale.
2. d'avoir une vue d'ensemble de l'œuvre.
3. replacer le texte dans son contexte historique.
4. d'enseigner l'un ou l'autre thème théologique fondamental.
5. prêcher à partir de la littérature sapientiale
6. d'interpréter des textes poétiques et sapientiaux.

THÈSE I & II

Enseigné au : 1 ^{er} et 2 ^{ème} semestres	ECTS : 10	Cours n° : RE 301 & 302	Professeur : David Courey
---	---------------------	-----------------------------------	-------------------------------------

Description

Le cours a pour but d'expliquer les éléments nécessaires pour écrire une proposition de mémoire, ainsi que les étapes à parcourir à partir de la soumission de la proposition jusqu'à l'accomplissement du mémoire.

Contenu

Le module dirige l'étudiant(e) à préparer et réaliser un travail de recherche ayant un sujet de son propre choix à partir d'un problème théorique jusqu'à sa solution en définissant une méthodologie appropriée qui permet de résoudre le problème et de faire une suggestion académique précise dans le domaine de l'histoire de l'Église, des études bibliques, de la théologie systématique, des langues bibliques ou du ministère. Le cours traite également la procédure du développement d'un projet de recherche à partir d'une proposition bien structurée jusqu'à l'accomplissement du travail de recherche. Des questions telles que comment effectuer une recherche et comment évaluer critiquement des sources académiques en théorie et dans la pratique seront discutées.

Résultats attendus à la fin du cours

Si l'étudiant a réussi son cours, il sera capable de :

1. Écrire une proposition de mémoire de bachelier suivant les normes et procédures académiques.
2. Effectuer une recherche approfondie dans un domaine de recherche choisi par l'étudiant(e).
3. Évaluer, d'une manière critique, des sources académiques dans le but d'avancer la recherche dans le domaine.
4. Résoudre un problème théorique d'une manière structurée et progressive.
5. Préparer le chemin pour une recherche encore plus approfondie dans le domaine choisi.

EXÉGÈSE PENTECÔTISTE DU NOUVEAU TESTAMENT : ÉTUDES DANS L'ÉPÎTRE AUX HÉBREUX

Enseigné au :
1^{er} semestre

ECTS :
3

Cours n° :
BI 305

Professeur :
David Remy

Description

Durant ce cours nous examinerons l'Épître aux Hébreux. Après une rapide considération des questions d'arrière-plan et de repérage du fil conducteur, nous passerons en revue le contenu de ce livre, chapitre après chapitre. Pour cela, nous tenterons de cerner le message central et la pensée générale de l'auteur.

Contenu

Nous débuterons notre investigation par des questions d'introduction (auteur, lieu et date de rédaction, structure, style...). Ensuite, selon le temps imparti, nous lirons et interpréterons le contenu de l'épître et nous tenterons de découvrir la logique du texte. Nous nous concentrerons surtout sur la personne de Jésus-Christ, la Nouvelle Alliance ainsi qu'au contenu paranétique qui en découle.

Résultats attendus à la fin du cours

Si l'étudiant a réussi son cours, il sera capable de :

Développer une lecture personnelle et critique de l'épître. Il aura également une maîtrise du contenu théologique de l'épître. En outre, il sera capable de décrire la relation entre l'Ancien et le Nouveau Testament d'après le contenu de l'épître. Enfin, il sera capable de démontrer la supériorité de la personne et de l'œuvre du Christ sur l'Ancienne Alliance.

HOMILÉTIQUE PENTECÔTISTE

Enseigné au :
1^{er} semestre

ECTS :
4

Cours n° :
CM 301

Professeur :
Debora Fanara

Description

Le but de ce cours est de poser les bases fondamentales propres à la prédication chrétienne. La prédication, en plus d'être une réponse à l'appel de Dieu, est également une science et un art. Une science qui se développe par l'acquisition des règles et des principes qui régissent la compréhension du passage biblique, la structure du plan homilétique et la proclamation du message. Tout ce travail technique, réfléchi et méthodique se conjugue à l'art et au talent nécessaires pour communiquer la Parole de Dieu de façon efficace, pertinente et adaptée à nos contemporains, le tout, sous l'action du Saint-Esprit.

Contenu

Ce cours sera donc une étude approfondie des principes fondamentaux présidant à l'homilétique. Le prédicateur, la prédication, le but, les genres de message, les types de prédication, la préparation, la compréhension du texte biblique, les éléments essentiels au plan, la structure, la proclamation ou encore le rôle du Saint-Esprit dans la prédication seront les grandes lignes qui présideront à ce cours d'introduction à l'homilétique.

Résultats attendus à la fin du cours

Si l'étudiant a réussi son cours, il sera capable de :

1. Comprendre les différents types de prédications et comment les préparer et prêcher.
2. Comprendre les principes qui contribuent à l'efficacité d'un sermon biblique.
3. Préparer un plan homilétique, base de son sermon.
4. Savoir bien disposer les différents matériaux homilétiques.
5. Prêcher la Parole de Dieu sous la conduite du Saint-Esprit.

RELATION D'AIDE PASTORALE I

Enseigné au :
1^{er} semestre

ECTS :
4

Cours n° :
ED 303

Professeur :
Jonathan Richard

Description

Ce cours est une étude des principes de base et des techniques de la relation d'aide évalués d'un point de vue biblique.

Contenu

1. Une expression biblique pour la relation d'aide : l'exhortation
2. La relation d'aide en tant qu'activité ministérielle
3. Le but final de la relation d'aide
4. L'éthique et la relation d'aide
5. Le contrat en relation d'aide
6. L'écoute
7. Comment prendre en main nos problèmes personnels
8. Différentes approches de la relation d'aide
9. Discerner certaines motivations inadéquates

Résultats attendus à la fin du cours

Si l'étudiant a réussi son cours, il sera capable de :

1. Définir la place de la relation d'aide dans l'accompagnement psychologique et spirituel de la personne
2. Avoir une compréhension générale de la relation d'aide et de ses techniques
3. Reconnaître les similitudes et les différences qu'il y a entre la relation d'aide séculière et la relation d'aide chrétienne
4. Être capable d'utiliser des concepts bibliques de relation d'aide afin d'aider les personnes conseillées à faire des choix corrects et à utiliser les talents que Dieu leur a donnés pour s'affirmer
5. Conduire une relation d'aide professionnellement et éthiquement
6. Distinguer entre la personne que vous pouvez aider et celle qui doit être dirigée vers un psychologue professionnel.

RELATION D'AIDE PASTORALE II

Enseigné au :
2^{ème} semestre

ECTS :
4

Cours n° :
CM 304

Professeur :
Jonathan Richard

Description

Ce cours regroupe un ensemble d'éléments bibliques pour répondre à certaines situations spécifiques rencontrées par le monde chrétien telles que l'éducation, la sexualité, l'équilibre mental, l'assuétude, la maladie et la mort.

Contenu

1. Investissements : temps et disponibilité
2. Le sentiment de culpabilité
3. Aider dans l'éducation des enfants et des adolescents
4. Aider dans la compréhension de la sexualité et de la vie conjugale
5. Les dépendances
6. Les abus spirituels
7. Relation d'aide et démonologie
8. La souffrance : la maladie et la mort

Résultats attendus à la fin du cours

Si l'étudiant a réussi son cours, il sera capable de :

1. Définir la place de la relation d'aide dans l'accompagnement psychologique et spirituel de la personne ;
2. Déterminer les différentes facettes de la demande d'aide spécifique ;
3. Accompagner la personne vers une fourchette de solutions acceptables ;
4. Accompagner spirituellement la personne pendant la durée du contrat établi ;
5. Lui faire prendre conscience de son identité en Christ.

THÉOLOGIE CONTEMPORAINE

Enseigné au :
2^{ème} semestre

ECTS :
5

Cours n° :
TH 304

Professeur :
David Courey

Description

Ce cours cherche à offrir une compréhension fondamentale des développements de la théologie contemporaine, particulièrement en ce qui concerne l'émergence d'une théologie pentecôtiste robuste. Une étude de la théologie moderne en réaction aux Lumières et au mouvement romantique conduira à considérer les grands penseurs du XXe siècle et les courants de la pensée postmoderne du XXIe siècle. Une section finale réfléchira sur la nature et les perspectives de la pensée pentecôtiste, dans le contexte de la formulation d'une théologie du troisième article du Credo.

Contenu

Le cours commence par un examen de l'effet des Lumières sur le cours de la théologie et la réaction ultérieure du mouvement romantique. Il trouve la racine de la théologie libérale dans Schleiermacher et suit une ligne à travers Ritschl et Harnack dans le XXe siècle. Commencant par la réaction de Barth au libéralisme après la Grande Guerre, il retrace le développement du néo-orthodoxie à travers Bultmann, Brunner et Tillich. La réponse de la théologie à la science reprend le thème de la théologie des processus. Une réflexion sur Moltmann et Pannenberg ouvrira la réflexion sur l'état actuel de la pensée évangélique comme prélude au traitement des grandes voix pentecôtistes contemporaines comme Amos Yong, Veli-Matti Kärkkäinen, Frank Macchia et Steve Studebaker.

Résultats attendus à la fin du cours

Si l'étudiant a réussi son cours, il sera capable de :

1. Comprendre les liens entre la théologie et les courants philosophiques qui l'entour.
2. Résumer les points majeur des grands théologiens du XXe siècle.
3. Offrir un survol de la pensée théologique de Schleiermacher à Yong.
4. Se sentir prêt à gérer les confrontations de divers genres de théologie vers une vision du monde biblique.
5. Considérer activement la dimension théologique de sa prédication et son enseignement.
6. Apprécier les racines profondes de la théologie pentecôtiste contemporaine.

STRATÉGIES DE LA CROISSANCE DE L'ÉGLISE

Enseigné au :
2^{ème} semestre

ECTS :
4

Cours n° :
MI 304

Professeur :
TBA

Description

Ce cours offre une étude des principes de base favorisant la croissance de l'Église dans le contexte européen. D'une part, nous relèverons des principes à partir du corpus néotestamentaire et d'autre part, nous analyserons la dynamique de l'Église des premiers siècles et de l'Église actuelle afin de voir en quoi les principes découverts induisent la croissance de l'Église de manière générale.

Contenu

Nous commencerons ce cours en analysant des passages-clefs du corpus néotestamentaire en rapport avec la croissance de l'Église. À partir de ces passages, nous évaluerons des principes de croissance de l'Église et nous critiquerons des stratégies de croissance. Dans ce contexte, nous nous intéresserons à l'Église primitive, mais également à certaines communautés actuelles. Enfin, nous approfondirons certains principes de croissance et nous mettrons en évidence les constantes : le rôle du Saint-Esprit, le leadership, la vision et les principes de gestion.

Résultats attendus à la fin du cours

À la fin de ce cours, l'étudiant sera capable de :

1. Citer et expliquer les principes bibliques favorisant la croissance de l'Église
2. Évaluer les raisons pour lesquelles une église croît ou décroît
3. Développer et défendre une vision saine favorisant la croissance de l'Église
4. Développer et appliquer une stratégie de croissance de l'Église correspondant aux besoins de son environnement

ANTHROPOLOGIE CULTURELLE

Enseigné au :
2^{ème} semestre

ECTS :
4

Cours n° :
MI 301

Professeur :
TBA

Description

Ce cours regroupe un ensemble d'éléments bibliques pour répondre à certaines situations spécifiques rencontrées par le monde chrétien telles que l'éducation, la sexualité, l'équilibre mental, l'assuétude, la maladie et la mort.

Contenu

4. Investissements : temps et disponibilité
5. Le sentiment de culpabilité
6. Aider dans l'éducation des enfants et des adolescents
7. Aider dans la compréhension de la sexualité et de la vie conjugale
8. Les dépendances
9. Les abus spirituels
10. Relation d'aide et démonologie
11. La souffrance : la maladie et la mort

Résultats attendus à la fin du cours

Si l'étudiant a réussi son cours, il sera capable de :

1. Définir la place de la relation d'aide dans l'accompagnement psychologique et spirituel de la personne ;
2. Déterminer les différentes facettes de la demande d'aide spécifique ;
3. Accompagner la personne vers une fourchette de solutions acceptables ;
4. Accompagner spirituellement la personne pendant la durée du contrat établi ;
5. Lui faire prendre conscience de son identité en Christ.

Section : 14

Ressources pour les études

LA BIBLIOTHÈQUE V. G. GREISEN

L'ensemble des règles relatives à la bibliothèque sont susceptibles d'être modifiées à la discrétion du Directeur de Bibliothèque, du Vice- Recteur à l'Enseignement, ou du Président du CTS. Toute modification sera affichée. Tout le règlement se trouve dans le Manuel des Operations et Politiques de la Bibliothèque.

A. HEURES D'OUVERTURE DE LA BIBLIOTHÈQUE

Lorsque la bibliothèque est ouverte, son personnel est toujours composé soit du bibliothécaire, soit d'un membre du personnel, soit d'un étudiant affecté à la bibliothèque.

Les heures d'ouverture de la bibliothèque sont affichées sur la porte de la bibliothèque ainsi que sur la page de la bibliothèque du site web du CTS.

Dans le cas d'une semaine écourtée, de jours fériés nationaux, ou de vacances/congés à la faculté, les heures d'ouverture seront réadaptées et affichées.

B. BUREAU D'AIDE DE LA BIBLIOTHÈQUE

Le Bureau d'Aide de la Bibliothèque propose un certain nombre de services et de ressources pour aider les étudiants du CTS dans leurs travaux de recherche. Ceux-ci comprennent une série *QuickGuides* et *QuickBibs* disponible en version imprimée ou sur le site web de la bibliothèque. Les étudiants peuvent également prendre rendez-vous avec un membre du personnel de la bibliothèque pour une entrevue personnelle afin de discuter de n'importe quel aspect de la recherche.

C. LOGICIEL BIBLEWORKS

La Bibliothèque dispose d'une copie de Bibleworks installée sur un ordinateur de la Salle de Référence. Il est à la disposition des étudiants sur base du principe 'premier arrivé, premier servi.' Les usagers de la Bibliothèque ont l'autorisation d'utiliser cet ordinateur pour d'autres raisons, mais on donnera priorité à ceux qui ont besoin d'accéder à Bibleworks.

D. PHOTOCOPIES ET NUMÉRISATION

Une photocopieuse se trouve dans la bibliothèque à disposition de tous les usagers de la bibliothèque. Pour faire des photocopies, il est nécessaire de se procurer une carte de photocopies, qui s'achète à la bibliothèque. Une carte de photocopies coûte €10.00 (= 100 photocopies). La photocopieuse peut aussi s'utiliser pour scanner (sauvegardé comme PDFs). Pour scanner, il est également nécessaire d'utiliser une carte de photocopies, mais ceci n'affectera pas la valeur de votre carte.

E. COLLECTIONS ET RESSOURCES DE LA BIBLIOTHÈQUE

La bibliothèque comprend une variété de collections et de ressources à la disposition des étudiants. Mis à part les rayons principaux, il existe entre autres une collection de références, une collection de périodiques, une collection de thèses, et une collection audio/visuelle. La bibliothèque donne également accès à des ressources en ligne telles que la base de données ATLA Religion avec ATLASerials, la bibliothèque en ligne Perlego et la bibliothèque de recherche à distance Logos.

F. MANUEL DE RÉFÉRENCE

Les manuels scolaires requis pour le niveau de Bachelier sont localisés dans le rayon Manuel

de Référence pour une utilisation exclusivement en bibliothèque.

G. EMPRUNTER UN OUVRAGE DE LA BIBLIOTHÈQUE

Ci-dessous, veuillez trouver les limites d'emprunts pour quelques rayons majeurs de la bibliothèque.

	Principaux rayons	Audio/Visuel	Rayon des Références	Périodiques
Étudiants BA	7 articles / 14 jours	3 articles/3 jours	Utilisation seulement en bibliothèque	Utilisation seulement en bibliothèque
Invités	Utilisation seulement en bibliothèque	Utilisation seulement en bibliothèque	Utilisation seulement en bibliothèque	Utilisation seulement en bibliothèque

H. PROLONGATION ET RÉ-ENREGISTREMENT

Il est possible de prolonger l'emprunt des livres des rayons principaux pour un enregistrement supplémentaire à moins qu'il y ait une réservation par un autre usager de la bibliothèque. Après le délai, ils doivent être rapportés à la bibliothèque.

Il est obligatoire d'attendre une période de 48 heures pour que les usagers de la bibliothèque puissent à nouveau enregistrer un article qu'ils ont récemment rendu.

L'emprunt de ressources Audio/Visuelles ne peut être prolongé.

I. AMENDES ET FRAIS

Les étudiants et invités de la bibliothèque sont tenus responsables des amendes ou frais cumulés.

Type d'Article	Amendes/Frais
Livres régulièrement empruntés	€0.25 par jour
Média Audio/Visuel	€1.00 par jour
Frais de remplacement d'un article perdu [voir ci-dessous]	Prix de l'article, plus €5.00

Articles Perdus— Le montant total des frais d'un article perdu sera calculé en fonction du prix du marché actuel pour une nouvelle copie de l'ouvrage perdu et inclura un montant de \$5.00 pour les frais de traitement. Par exemple, si la somme totale pour une nouvelle copie d'un ouvrage perdu est de €43.00 (y compris les frais de livraison), le montant total des frais d'un article perdu sera de €48.00. S'il n'est plus possible de commander un article de remplacement (dont l'édition est épuisée, etc.), la somme à payer sera fixée par le Directeur de Bibliothèque. Les frais de l'article perdu seront annulés dans le cas où l'article est retrouvé et rendu avant la commande d'une copie de remplacement, dans le cas échéant, on appliquera la somme de l'amende pour retard cumulée à la place des frais de l'article perdu. Les amendes pour retard n'excéderont jamais les coûts de remplacement.

J. COMPTE DE BIBLIOTHÈQUE GELÉ

Il y aura une suspension des privilèges d'emprunt des étudiants ou invités du CTS dans le cas où ils auraient des amendes ou frais qui excèdent le montant de €5.00.

K. COMPORTEMENT À LA BIBLIOTHÈQUE

La Bibliothèque V. G. Greisen offre aux usagers de la bibliothèque des espaces et un environnement propice à l'apprentissage, à l'étude et la recherche. Les personnes qui

violeraient le règlement de la bibliothèque seront verbalement avertis. Si la mauvaise conduite persiste, la personne concernée pourrait recevoir l'ordre de partir.

Il ne s'agit pas ici d'une liste exhaustive des normes de comportements, d'autres situations problématiques peuvent se présenter à l'occasion. Ces dernières seront traitées par le personnel de la bibliothèque si nécessaire.

Bruit—La bibliothèque ne met pas en œuvre une politique de silence stricte. Les usagers de la bibliothèque devraient s'abstenir de discuter ou de crier longtemps à haute voix. Il est interdit d'utiliser son portable. Il est obligatoire de porter des écouteurs pour écouter de la musique ou regarder des vidéos dans les espaces publics.

Nourriture et boissons—Il est interdit d'amener de la nourriture dans la bibliothèque. Les boissons sont également interdites, à l'exception de bouteilles d'eau (avec un bouchon).

Meubles de la Bibliothèque —Les usagers de la bibliothèque devraient être respectueux des meubles de la bibliothèque et se garder de déplacer les objets de leur place désignée.

Un mauvais usage de la bibliothèque, y compris un emprunt interdit ou un vol de matériaux appartenant à la bibliothèque peut se terminer par la perte des privilèges de la bibliothèque voire l'expulsion du CTS.

L. CONFIDENTIALITÉ

La Bibliothèque V. G. Greisen protège la confidentialité des dossiers d'utilisateur. Les informations d'utilisateur ne seront divulguées que dans un seul cas : une requête formelle du Président du CTS ou du Vice-Recteur à l'enseignement.

M. ACCÈS INTERNET

1. Introduction: l'accès Internet est fourni sur le campus du CTS grâce au Wi-Fi et Ethernet.

2. L'accès à Internet: Les étudiants peuvent accéder à internet via leurs dispositifs personnels (ordinateur portable, téléphone, etc.) ou via un des postes informatiques publiques qui se trouve dans la salle d'ordinateurs ou à la bibliothèque.

Pour accéder à internet et à l'adresse email CTS, les étudiants recevront un nom d'utilisateur et un mot de passe qu'il est interdit de communiquer aux autres comme stipulé par la politique.

3. Fonctionnalités du Réseau:

Les postes informatiques publiques sont équipées du système d'exploitation Microsoft Windows.

On peut accéder au site web de la bibliothèque Greisen via le site web officiel de la faculté (www.ctsem.edu). Les étudiants peuvent utiliser le site web de la bibliothèque pour faire des recherches dans le catalogue et pour accéder aux bases de données de la bibliothèque mais aussi à d'autres services et ressources de la bibliothèque.

Les coûts d'impression sont gérés par le service comptable et le logiciel de gestion de papier. Chaque étudiant reçoit une capacité définie d'utilisation de papier pour imprimer sur les imprimantes en réseau. En cas d'excès, l'étudiant devra payer les coûts d'impression en fonction de l'usage.

4. Dispositifs Personnels : Les étudiants sont autorisés à utiliser le CTS Wi-Fi sur leurs dispositifs informatiques personnels et téléphones. Les étudiants sont tenus responsables d'installer et de tenir à jour un logiciel anti-malware, ainsi que de configurer une sécurité adéquate et leurs paramètres de confidentialité sur les dispositifs personnels. La faculté

rejette toute responsabilité de perturbations éventuelles des dispositifs personnels.

Une utilisation appropriée du CTS Wi-Fi en termes de contenu et de volume est exigée par la politique.

5. Aide: Si une aide est requise pour le réseau technique de la faculté et pour des problèmes dans le système, veuillez envoyer un email à ITadmin@ctsem.edu. Vos camarades de classe qui s'y connaissent en logiciels et leurs processus seront ravis de vous aider si le besoin se présente.

N. UTILISATION DU COURRIEL CTSEM.EDU

Le courrier électronique est le principal moyen de communication avec le personnel. Tous les étudiants se voient attribuer une adresse électronique CTS (ctsem.edu) qui sera utilisée pour toute la correspondance officielle de la faculté, ainsi que par le personnel enseignant. Il est de votre responsabilité de vérifier régulièrement votre adresse e-mail CTS et d'informer l'administrateur informatique si vous avez des problèmes avec cette adresse e-mail.

O. AMÉNAGEMENTS DE L'APPRENTISSAGE ACADÉMIQUE

Le Continental Theological Seminary a pour politique d'offrir des aménagements pédagogiques raisonnables aux personnes qualifiées souffrant d'un handicap documenté. La faculté se conformera à toutes les lois, réglementations et directives applicables afin de fournir des mesures d'assouplissement raisonnables aux étudiants qualifiés.

Section : 15

Règlement Pédagogique

Section 1. Droits, responsabilités, diplômes et contrats de crédits

Article 1. Le Continental Theological Seminary (CTS) est enregistré par le gouvernement belge flamand depuis le 25 novembre 2005 en tant qu'établissement d'enseignement supérieur en Flandre, conformément à la loi sur l'enseignement supérieur du 4 avril 2003, en particulier l'article 8, tel que modifié par le décret du 19 mars 2004.

La Faculté a une identité protestante, évangélique-pentecôtiste et offre des diplômes de licence et de maîtrise dans le domaine de la Bible, de la théologie systématique et du pentecôtisme. Cette éducation théologique apporte une formation adéquate pour les pasteurs, les missionnaires enseignants, les aumôniers et les prédicateurs œuvrant dans des Églises évangéliques et pentecôtistes membres du *Synode Fédéral des Églises Protestantes Évangéliques de Belgique* ou dans d'autres mouvements évangéliques belges ou européens, généralement évangéliques et qui sont reconnus dans leurs propres pays.

Article 2. Tout en gardant à l'esprit les spécificités protestantes, évangéliques et pentecôtistes du CTS et sur la base de leur formation académique et de leur expérience, les membres du corps professoral du CTS s'engagent à accroître constamment leurs compétences dans l'enseignement et en recherche dans les domaines reliés à leurs expertises. Ils s'engagent également à rester en contact avec les églises, les missions et les autres institutions qui fournissent un ministère ou des opportunités d'emploi aux diplômés du CTS. Le personnel enseignant s'engage également à fournir des services académiques et pastoraux aux églises protestantes, évangéliques et pentecôtistes en Belgique et en Europe.

Article 3. La nature distincte du CTS en tant qu'institution et le caractère spécifique de ses programmes d'études demandent à ce que les membres du corps professoral et les étudiants fassent preuve de bonne foi et qu'ils respectent les principes et directives énumérés dans la Déclaration de vie communautaire et dans la Déclaration de foi acceptée par l'institution. On attend des étudiants qu'ils répondent adéquatement aux principes éthiques et moraux de la faculté reflétés dans ses activités académiques, sociales et spirituelles. Les étudiants qui s'inscrivent à un programme d'études doivent satisfaire aux exigences académiques stipulées aux *articles 8 à 12* et consacrer 30 heures par point de crédit ECTS à un niveau de travail académique.

Article 4. Lorsqu'il s'inscrit, l'étudiant s'inscrit à un programme d'étude donné sous la forme d'un contrat. Le contrat standard est le contrat lié au diplôme poursuivi. Le contrat du diplôme poursuivi implique un travail à temps plein que l'étudiant accomplit pour chaque année académique.

Un contrat lié à un diplôme mais suivi à temps partiel peut être conclu si l'étudiant rencontre des soucis d'ordre social, médical ou économique. Ce type de contrat doit être réparti sur une durée plus longue. Normalement, cette période peut être répartie sur six ans maximum. L'interprétation du contrat de licence est du ressort du Comité des Affaires Académiques (voir *Articles 15 et 17*).

Le contrat lié aux crédits est prévu pour les étudiants désirant suivre un module ou un ensemble de modules; cependant, il n'est pas applicable pour le mémoire du programme du *Bachelier*.

Le contrat consiste en une description précise du programme, des décisions individuelles du Comité des Affaires Académiques et des références nécessaires aux règlements concernant les

examens. D'éventuelles modifications de ces contrats ne sont permises qu'après consultation avec le Comité des Affaires Académiques.

Article 5. Nous nous attendons à ce qu'un haut niveau de comportements et de diligence soit respecté par l'étudiant durant son temps de formation au Continental Theological Seminary. L'étudiant qui causera des dommages intentionnels à l'image du CTS en tant qu'institution évangélique saine tant au niveau académique que financier encourra des sanctions disciplinaires. Les règles suivantes sont suivies lorsque la discipline est appliquée:

- a) Entrevue avec un membre du personnel: En cas de violation des règles ou des normes de la faculté, des mesures disciplinaires mineures peuvent être prises. Le cas échéant ou en cas d'infraction grave, un élève peut être référé au recteur. Si l'infraction ou la situation le demande, l'étudiant sera envoyé chez le recteur de l'école.
- b) Renvoi chez le recteur: le recteur mettra en application la mesure disciplinaire adéquate ou il peut aussi renvoyer l'affaire au corps professoral.
- c) Renvoi au corps professoral: Si l'infraction est très sérieuse, le personnel enseignant aura tous les pouvoirs pour suspendre l'étudiant ou le renvoyer et pourra aussi informer, si cela se révèle judicieux, ses parents et/ou le pasteur de son Église locale de l'action disciplinaire mise en application. Le corps professoral impose la sanction disciplinaire suite à la majorité des deux tiers de la majorité du vote. L'étudiant a la possibilité de consulter son dossier et de se défendre. Il est possible de faire un recours concernant la suspension et l'expulsion conformément à l'article 19.

Article 6. Si un étudiant estime que les dispositions décrites à l'article 2 ne sont pas respectées, il peut déposer une plainte auprès du Conseil du Recteur. Le Conseil examine la plainte et rend une décision. Un appel de cette décision est possible conformément à l'article 19.

Article 7. Un candidat qui désire s'inscrire au programme de *Bachelier* doit avoir une connaissance satisfaisante de l'anglais ou du français. Il doit également avoir à sa disposition:

- a) Un diplôme belge de l'école secondaire reconnu par les autorités soit de la communauté flamande, de la communauté Wallonie-Bruxelles ou de la communauté germanophone de Belgique;
- b) Soit un diplôme de formation supérieure courte, reconnu par ces mêmes autorités;
- c) Soit un diplôme étranger reconnu, dont l'équivalence est déclarée à l'un de ceux mentionnés ci-dessus;
- d) Soit un diplôme étranger d'un pays pour lequel aucune équivalence n'a été déclarée, mais qui dans ce pays donne accès à l'enseignement universitaire. Dans ce cas, l'admission conditionnelle sera accordée.

Article 8. Un candidat qui désire s'inscrire au programme de *Bachelier* doit avoir une connaissance satisfaisante de l'anglais ou du français. Avant d'être accepté dans le programme il doit remplir les conditions suivantes:

- a) La preuve qu'au moins une année de ses études secondaires ou supérieures a été réussie en anglais ou en français et/ou
- b) Soumettre des résultats acceptables venant d'un des examens de compétence reconnus par l'école en français ou en anglais. Le bureau d'admission indiquera au candidat quels examens sont considérés comme valables.

Article 9. C'est la responsabilité du candidat d'apporter ou de faire suivre les équivalences et les différents documents officiels. Le dossier doit être correctement complété et envoyé au bureau des admissions au plus tard le 31 août pour les inscriptions de l'année scolaire suivante et le 1er décembre pour les inscriptions du semestre de printemps de l'année scolaire en cours.

Section 2. Inscription pour les différents programmes d'études

Article 10. Le programme du Bachelier donné en français ou en anglais comprend 180 ECTS étalés sur les trois ans du programme (entre un minimum de 56 et un maximum de 64 ECTS par an) et débouche sur le Bachelier en Théologie Pentecôtiste et Études Bibliques.

Article 11. Le contenu, les objectifs et les niveaux de réalisation du programme du Bachelier sont organisés de manière progressive pour chaque année du programme (niveau d'études). Les compétences d'un étudiant qui terminent les études sont les suivantes :

Le diplômé du programme de Bachelier en Théologie Pentecôtiste et Études Bibliques:

1. Appliquer la connaissance de l'hébreu biblique et du grec du NT pour la recherche et l'exégèse pentecôtiste.
2. Démontrer une connaissance de l'épistémologie pentecôtiste, de la pensée logique et de l'argumentation;
3. Discuter de manière critique les textes bibliques en appliquant des méthodologies exégétiques en tant qu'expression d'un cadre herméneutique biblique pentecôtiste aux textes de l'AT et du NT;
4. Accomplir les tâches de recherche, d'analyse et de synthèse de la théologie pentecôtiste systématique, particulièrement d'un point de vue pentecôtiste vu dans le contexte plus large d'autres perspectives potentielles;
5. Comprendre et interpréter de manière critique les questions essentielles de l'histoire de la théologie pentecôtiste et de l'Église, des origines à nos jours
6. Expliquer et pratiquer le ministère de l'Église pentecôtiste dans les domaines de la musique pentecôtiste, de la liturgie et de la missiologie,
7. Démontrer des compétences théoriques et pratiques dans le domaine complexe de la théologie pastorale pentecôtiste, de la psychologie, de la relation d'aide et de la prédication;
8. Faire des jugements dans le contexte de l'éthique chrétienne, en particulier dans un contexte pentecôtiste;
9. Recueillir et interpréter des données pertinentes dans la communication interculturelle dans un contexte pentecôtiste international;
10. Évaluer de manière critique et combiner les connaissances et les idées dans l'enseignement de la religion, de la Bible et de la théologie pentecôtiste dans un contexte ecclésial et non ecclésial;
11. Utiliser les normes académiques dans la forme, le contenu et la méthodologie de la recherche indépendante et de la rédaction d'un essai basé sur des sources primaires et secondaires afin d'identifier un problème théorique complexe dans le domaine de la Bible et de la Théologie Pentecôtiste et proposer une solution convaincante en faisant appel à la pensée critique, analytique, logique, informée et créative dans le cadre de la rédaction d'une licence en théologie.

Le diplômé avec la spécialisation en *relation d'aide pastorale* (dispensée uniquement en français):

1. Acquérir les compétences générales exigée par le programme du Bachelier en Théologie Pentecôtiste et Études Bibliques;
2. Être capable d'utiliser les principes de base et des techniques de la relation d'aide évalués d'un point de vue biblique et théologique;
3. Être capable de répondre à des situations spécifiques telles que la sexualité, l'équilibre mental, l'assuétude, la maladie et la mort en utilisant des éléments bibliques;
4. Être capable d'utiliser les notions de base et les notions approfondies de la psychologie sociale à la dynamique de groupe;
5. Avoir les compétences pour utiliser les techniques de communication à travers les techniques de l'écoute active;
6. Être capable de synthétiser les différents aspects du ministère pastoral et de les utiliser dans les situations particulières qui réclament un tel ministère;
7. Avoir développé des capacités pour évaluer l'influence de la religion sur l'individu et la société;

Section 3. Programme adapté (ajusté)

Article 12. Pour un étudiant à qui il a été permis de prendre des cours dans le cadre d'une année académique et qui cumule moins que le total des deux tiers des cours d'une année d'études normale, le Comité des Affaires Académiques compensera ce manque par un programme d'enseignement individualisé afin d'arriver au nombre d'ECTS normal.

Article 13. Un étudiant peut adresser une plainte au Comité des Affaires Académiques concernant l'évaluation faite d'un programme adapté, d'un programme préparatoire, d'un programme de lien ou d'un programme d'enseignement individualisé. Le Comité des affaires académiques avec le Conseil du Recteur prêtera l'oreille aux personnes concernées et prendra une décision. Un appel quant à cette décision doit se faire selon l'*article 19*.

Article 14. Dans certains cas, les exigences des programmes peuvent être réduites par exemption (voir *article 18*) ou par transfert. Le Comité des Affaires Académiques prend la décision pour l'étudiant individuel en consultation avec l'étudiant au plus tard trois semaines après le début du semestre. La décision est fondée sur les critères suivants: Le niveau, la relation au programme déjà suivi par l'étudiant et les possibilités techniques de planification du cours. En général, l'étudiant est renvoyé au catalogue et au manuel des étudiants pour l'étendue, le contenu, les objectifs, le niveau et les exigences spéciales d'admission possible pour le cours. Comme le contenu, les objectifs et les niveaux de réussite des programmes du Bachelier sont organisés de manière progressive pour le programme de chaque année, l'étudiant doit suivre les modules tels qu'ils ont été échelonnés par année d'études. Si un étudiant a suivi avec succès un ou plusieurs modules dans un programme d'études antérieur, le comité des affaires académiques peut accorder des dispenses. Cet enseignement doit avoir été dispensé au même niveau, avec approximativement les mêmes objectifs et une portée identique ou peut-être légèrement inférieure. Les dispenses sont toujours considérées comme une faveur pour l'étudiant, et non comme un droit.

Article 15. Pour les critères de délibération, les étudiants et le personnel enseignant sont invités à se référer au règlement. Pour les étudiants qui prennent trop de retard dans leurs études, des mesures de contrôle de la progression des études seront mises en place par le Comité des Affaires Académiques.

Article 16. Si le Conseil de l'association des étudiants peut apporter la preuve que pour un étudiant moyen le nombre d'heures passées en réponse aux demandes d'un cours ne correspond pas au nombre de ECTS, le doyen académique prendra les mesures appropriées avec l'aide du Comité des Affaires Académiques.

Section 4. Organisation de l'année académique

Article 17. L'année académique commence en septembre et se termine à la veille de la nouvelle année académique. La faculté n'offre aucun service les jours de congés légaux, durant les vacances de Noël et de Pâques et lors de la semaine de stage des étudiants. Des services limités sont offerts les samedis, les dimanches et durant les mois d'été.

Section 5. Règlement pour la participation estudiantine

Article 18. Le Conseil de l'Association des étudiants offre aux étudiants le privilège et la responsabilité de servir le corps estudiantin en coordonnant des activités et en représentant les besoins des étudiants devant l'administration et le corps enseignant. Le Conseil de l'Association des étudiants est en consultation régulière avec le directeur de la vie estudiantine et le Comité des Affaires Académiques par le biais du doyen académique. Si un conflit apparaît, Le Conseil de l'Association des étudiants peut porter plainte au Conseil du recteur. Cet organe administratif écoutera les personnes pertinentes et communiquera sa décision. Faire appel à cette décision doit se faire selon l'*article 19*. Le Conseil de l'Association des étudiants a le droit d'être entendu par le

Conseil d'administration. La participation des étudiants dans le processus de décision est limitée à la participation des délégués du Conseil de l'Association des étudiants lors des sessions du Comité des affaires académiques.

Section 6. Recours

Article 19. L'application des procédures décrites dans les *articles 5, 6, et 14* du règlement de l'enseignement permet d'adresser un recours au Conseil d'Administration de l'école. Après avoir entendu toutes les personnes concernées, le Conseil d'administration prendra une décision finale.

Section : 16

Règlement concernant les examens

Section 1. Provisions générales

Article 1. Objectifs

Le règlement concernant les examens établit les lignes directrices et les règles qui permettent d'avoir un bon fonctionnement. Il détermine le passage à l'année d'études suivante ainsi que l'attribution d'un diplôme délivré par l'institution.

L'objectif principal d'un examen, c'est d'évaluer les capacités et les compétences qu'un étudiant a obtenues dans un module spécifique (unité d'un ensemble de cours). Chaque examen doit être organisé de manière à ce que l'étudiant ait l'opportunité de démontrer ces capacités et ces compétences requises. Dès lors, chaque examinateur et tous les comités concernés de l'école ont la tâche constante de garantir et d'organiser de manière optimale des examens pour chaque module. Les examens, la soumission des recherches réalisées sur des sujets assignés et la présence durant les heures de cours sont les éléments essentiels de l'expérience pédagogique à la faculté.

Chaque examinateur est tenu attribuer une note pour son module. De son côté, le jury d'examen évalue si l'étudiant a bien répondu à toutes les exigences pour achever une année d'études ou finalement pour être récompensé d'un diplôme. Le jury d'examen vérifie aussi les exigences qui sont déterminées par le Comité des Affaires Académiques. Les décisions prises par le Comité des Affaires Académiques concernant les programmes d'études personnalisés ou les cours suivis dans une autre institution, ne peuvent être réévaluées par le jury d'examen.

Comme ces choses sont délicates par nature, les membres du jury d'examen (de même que toute autre personne présente : l'Ombudsman, la secrétaire administrative et/ou les autres secrétaires) sont obligés de garder confidentiels les détails des délibérations. Après les sessions de délibération du jury d'examen, les étudiants sont informés des points des cours individuels et du résultat final. Ce règlement concerne tous les modules donnés au CTS.

Section 2. Organisation des examens

Article 2. Périodes d'examens ordinaires

Suite à la proposition faite par le doyen académique, le jury d'examen approuve les périodes d'examens chaque année lors de la retraite annuelle du personnel enseignant qui prend place avant le début de l'année académique.

Il y a trois périodes d'examens ordinaires par année académique. Pour le programme du Bachelier, la première période d'examens a lieu à la fin du premier semestre en janvier. La seconde période est organisée à la fin du second semestre en juin. La troisième période d'examens est appelée 'examen de rattrapage' et est organisée en septembre après les vacances d'été.

L'évaluation des travaux de recherche (essais) compte pour une part de la note finale des cours, comme indiqué dans les descripteurs des cours du programme du Bachelier. La date de soumission de ces essais est proposée par le doyen académique lors de la retraite annuelle du personnel enseignant et déterminée par le jury d'examen.

Article 3. Limite des possibilités d'examens

Un étudiant ne peut se présenter à un examen que deux fois par année académique pour le même module ou partie de module dans les périodes désignées de la première et de la deuxième période d'examen (sauf pour des raisons sérieuses avec l'approbation du responsable des examens).

Article 4. Inscription

Le programme du diplôme poursuivi détermine quels modules l'étudiant doit suivre et l'étudiant confirme ce contrat par paiement. Cela implique automatiquement son inscription aux examens pour les modules.

L'inscription aux examens de rattrapage doit avoir lieu trois semaines au plus tard après la proclamation de la première période et de la deuxième période d'examens. Toute personne qui ne s'inscrit pas aux examens de rattrapage renonce à ses droits de participer aux examens de rattrapage de la troisième période. Les étudiants qui n'auront pas satisfait à leurs obligations de paiement renoncent à leurs droits de participer aux examens. Dans ce cas, les examens passés sont considérés comme non-passés.

Celui/celle qui, pendant la période d'examen, aura passé tous les examens d'une année d'étude spécifique, est également inscrit au moyen d'un formulaire séparé pour le jury d'examen de cette année d'étude.

Article 5. Horaire des examens

L'horaire complet et détaillé des examens sera publié avant le début de la première période et de la deuxième période des examens. Pour la troisième période, cette publication a lieu au moins deux semaines avant le début de la session d'examens.

Les horaires des examens sont rédigés par le Bureau académique, qui en informe tous les examinateurs. La disponibilité des examinateurs doit largement dépasser la durée minimale requise pour les examens. L'Ombudsman qui garde le contact avec les représentants des étudiants en relation avec l'horaire des examens doit être impliqué dans la rédaction de la version définitive de l'horaire d'examen. Les examinateurs et les étudiants s'en tiennent strictement à l'horaire des examens officiel. Les examens ne peuvent être déplacés que sous des circonstances exceptionnelles, et ce dans la partie spécifique de la période d'examens et c'est l'Ombudsman qui en fait les nouveaux arrangements avec le bureau académique.

Section 3. Jury d'examen

Article 6. Composition du jury d'examen

Le jury d'examen est constitué d'un responsable des examens qui est le président, d'une secrétaire, de tous les examinateurs. Le recteur de la faculté nomme le responsable des examens, cette personne est sélectionnée du personnel académique indépendant. La secrétaire académique n'est pas un membre du jury d'examen et participe aux délibérations mais sans droit de vote.

Section 4. Procédure des examens

Article 7. Information initiale

L'enseignant donne une information détaillée dans le descriptif du module concernant le contenu, les objectifs du cours, les matériaux pour l'examen et la méthode d'évaluation y compris le rapport des points de chaque partie séparée du cours pour laquelle une note partielle est déterminée.

Article 8. Types et formes d'examens

Les formes d'examen acceptées sont l'examen oral et l'examen écrit. Des formes mixtes sont également possibles. Toutefois, la forme de l'examen est déterminée par le jury d'examen sur recommandation de l'enseignant du module concerné.

L'examen doit être représentatif de la matière du module.

En cas de circonstances atténuantes, un étudiant peut être autorisé par le responsable des examens de passer les examens autrement que de la manière établie, à condition d'en faire la demande avant le début de la période d'examen.

Pour les examens écrits (y compris les devoirs), l'étudiant peut obtenir l'accès aux documents corrigés jusqu'à trois mois après la proclamation de l'examen.

Article 9. Localisation des examens

Tous les examens sont organisés dans une pièce localisée sur le campus du CTS ou les salles de classes dans les centres de l'école, sauf dans des circonstances spéciales déterminées par le responsable des examens.

Article 10. Participation aux examens et suspension des examens

Un étudiant qui ne participe pas à tous les examens ou doit suspendre sa participation (par ex., en raison de sa maladie ou du décès d'un membre de sa famille) le signale immédiatement par écrit au Bureau académique. Le Bureau académique en informe les examinateurs concernés.

Section 5. Délibérations

Article 11. Préparation

Les points d'un examen sont communiqués au bureau académique. Pour les examens de janvier, il faut les communiquer endéans les deux semaines après l'examen et pour les examens de juin au moins une semaine avant les délibérations.

Article 12. Présence des membres réguliers

Les membres du jury d'examen participent aux délibérations et signent la feuille de présence. Seule une raison extraordinaire peut justifier une absence lors des délibérations. Si un membre ne peut être présent, il doit en informer le responsable des examens le plus tôt possible. Les décisions du jury d'examen ne sont valides que si une majorité des membres est présente.

Article 13. Confidentialité

Les membres du jury d'examen et toutes les personnes présentes lors des délibérations sont obligés de garder les délibérations et les votes confidentiels. L'évaluation finale et les points des cours individuels peuvent être communiqués à l'étudiant.

Article 14. Éligibilité au vote

Tous les membres du jury d'examen participent pour chaque étudiant mentionné aux délibérations par un vote décisionnel. L'Ombudsman prendra part aux délibérations par un vote consultatif.

Article 15. Étendue de l'évaluation

Chaque étudiant inscrit doit être évalué.

Article 16. Détermination des résultats des examens

Le responsable des examens propose l'ensemble des résultats pour chaque étudiant. Dans des cas exceptionnels, le jury d'examen peut modifier la note ou l'évaluation proposée par un examinateur si celle-ci est considérée comme clairement déraisonnable. Dans ce cas, la décision du jury d'examen doit être bien fondée. Si la note contestée concerne un examinateur qui est absent de la séance de délibération, il doit être consulté en premier lieu. Le jury d'examen décide à la majorité simple des membres habilités à voter. Si un membre du jury d'examen le demande, le résultat doit être voté à bulletin secret. Dans le vote secret, les bulletins nuls et les abstentions ne sont pas comptés. En cas d'égalité des votes, le vote va en faveur de l'étudiant.

Article 17. Résultats généraux des examens (classification)

Le jury d'examen détermine de manière autonome les résultats généraux des examens (classification) pour chaque étudiant qui est évalué par lui. Les mentions suivantes sont possibles :

- La plus grande distinction si la moyenne générale est supérieure ou égal à 19;
- La grande distinction si la moyenne générale est supérieure ou égale à 17;
- La distinction si la moyenne générale est supérieure ou égale à 15;
- La satisfaction (10-14)
- Passe (à 10)
- Admis à la phase suivante
- Échoué (pour des raisons normales)
- Échoué (pour des irrégularités, avec droit de transfert)
- Échoué (pour des irrégularités, sans droit de transfert)
- Suspendu (pour des irrégularités)

Le calcul des pourcentages est basé sur les points originaux, y compris les cours échoués.

Article 18. Critères contraignants

Dans la détermination des résultats généraux des examens, les critères contraignants suivants s'appliquent :

- L'étudiant qui, pour un module donné, n'a pas été absent plus de 10 % des cours sans raison valable et qui, pour les examens ou les évaluations composites, obtient au moins 10 a réussi le cours. Dans certains cas, l'obligation de présence peut être assouplie.
- L'étudiant qui réussit tous les modules réussit l'année académique.
- L'étudiant qui n'a pas participé à tous les examens (qu'il s'agisse d'une absence, d'une absence inopinée ou d'une suspension) ne peut être déclaré comme ayant réussi.

Article 19. Explication des résultats des examens spécifiques

Si un étudiant est déclaré « échoué (dû à des irrégularités, sans droit de transfert) » ou « suspendu », cela signifie que des irrégularités ont pris place (voir *article 20*).

Un étudiant est déclaré « admis à la phase suivante » quand à la fin de sa première et deuxième période d'examens, il/elle a réussi tous les modules dans la dernière année du programme du *Bachelier* mais n'a pas encore terminé sa thèse de Bachelier.

Article 20. Irrégularités

Chaque examinateur doit informer le responsable des examens de toute irrégularité commise lors d'un examen ou dans un devoir écrit qui puisse influencer la décision finale du jury d'examen. On ne peut pas refuser à l'étudiant de terminer ses examens (y compris l'examen concerné) par anticipation de la décision prise par le jury d'examen.

Le responsable des examens rencontrera l'étudiant avant toute décision prise concernant le comportement irrégulier. L'Ombudsman peut aussi être présent dans cette réunion si l'étudiant le réclame.

Quand une irrégularité a été commise lors d'un examen ou dans un devoir écrit, le jury d'examen peut décider de déclarer l'étudiant « échoué » pour ce module particulier (et sans délibération complémentaire, mais avec le droit de transfert) ou pour toute la période d'examens (sans droit de transfert). Le jury d'examen évalue l'existence possible de préméditation. Si une irrégularité a été commise avec préméditation, l'étudiant peut être suspendu. Un étudiant suspendu ne peut reprendre ses examens qu'après avoir conclu un nouveau contrat. Une absence non annoncée lors d'un examen peut très bien conduire à une évaluation « échoué », mais ne peut pas amener à la perte du droit de transfert.

Article 21. Rapport des délibérations

Le rapport des délibérations sera établi et signé par le responsable des examens et la secrétaire du jury d'examen. Ce rapport devra inclure : (1) La liste des présences ; (2) le résultat des examens pour chaque étudiant avec les explications qui les motivent ; (3) les preuves de conformité avec 'les irrégularités' (*article 20*). (4) tous les points des examens et des travaux écrits seront attachés au rapport ou placés dans un dossier informatique sécurisé ; et (5) les décisions motivées en relation avec les 'conflits' (*article 36*).

Le responsable des examens ou la secrétaire du jury d'examen met le rapport des délibérations à disposition des étudiants individuels pour inspection pour autant que cela les concerne.

Section 6. Communication et conséquences des résultats des examens

Article 22. Proclamation

Après la délibération, le responsable des examens rend public à chaque étudiant les décisions du jury d'examen.

Une réunion de délibération du jury d'examen a lieu après la première période d'examen. Après que les résultats ont été déterminés par le jury d'examen, la secrétaire du jury d'examen communique à chaque étudiant les notes d'examen, de ses travaux écrits et la note finale de chaque module.

Pour les deuxième et troisième périodes d'examen, la communication des notes d'examen et des travaux écrits se fait au plus tard que deux semaines après l'annonce officielle. Les résultats qui n'ont pas été collectés par les étudiants dans un certain délai sont envoyés par la secrétaire du jury d'examen par voie électronique. Les étudiants disposent de dix jours civils pour faire appel, à compter de la date à laquelle les résultats ont été rendus publics.

Article 23. Communication des résultats

La secrétaire du jury d'examen informe les étudiants par écrit des résultats obtenus endéans les deux semaines suivant la proclamation. Ceci ne s'applique que si les factures en retard dues par l'étudiant ont été payées.

Les informations suivantes seront communiquées aux étudiants :

- S'ils ont réussi ;
- Les résultats des évaluations pour chaque module ;
- Le résultat final de tous les examens (en accord avec *l'article 21*) ;
- S'il y a des examens de rattrapage et dans quels cours

Article 24. Discussion des résultats

Après la proclamation des résultats couvrant une période d'examens donnée, les étudiants qui demandent d'avoir accès à leurs examens et travaux écrits pourront y accéder par l'entremise de l'examineur qui sera prêt à en discuter avec eux. L'examineur communiquera au bureau académique les arrangements concernant les discussions sur les résultats. Aucune copie des examens ou des travaux écrits ne sera donnée.

Article 25. Sauvegarde des examens et des travaux écrits

Après la session des délibérations de chaque période d'examens, les examinateurs garderont les examens et les travaux écrits pour des discussions éventuelles avec les étudiants concernant les résultats et ensuite ils les donneront au bureau académique. Le bureau académique garde les examens et les travaux écrits pour une période de trois ans.

Section 7. Compensation et procédure de réévaluation

Article 26. Compensation

Un candidat qui échoue jusqu'à deux modules sera autorisé à se représenter aux examens finaux et à soumettre à nouveau un travail écrit (l'essai ou une autre sorte de travail). La seule exception à cette règle concerne les candidats qui peuvent être compensés pour un échec n'étant pas inférieur à 9, le candidat pourra être compensé par une note supérieure à 11 dans un autre module et pour un échec n'étant pas inférieur à 8, il pourra être compensé par une note de plus de 12 dans un autre module. Par exemple, un étudiant qui a obtenu 8 dans deux modules devrait pouvoir, s'il a obtenu 12 dans deux autres modules, être diplômé s'il a une moyenne générale pondérée.

Article 27. Procédure de réévaluation

Un étudiant qui échoue à un ou plusieurs modules peut être autorisé à repasser le(s) module(s) en question avant le début de la prochaine année académique, généralement pendant la troisième période d'examen en septembre. Si la réévaluation du ou des module(s) est satisfaisante, l'étudiant peut passer au niveau suivant après la décision prise par le jury des examens. Un étudiant qui n'obtient pas 60 crédits ECTS au cours d'une année académique donnée, même après avoir repassé le(s) module(s) en question, peut toutefois passer à l'année académique suivante à condition qu'il ait obtenu au moins 50 crédits ECTS pour cette année. Un étudiant sera considéré comme ayant achevé de manière satisfaisante son diplôme quand il aura obtenu 60 ECTS au niveau *un* (*Bachelier 1*), 60 ECTS au niveau *deux* (*bachelier 2*) et 60 ECTS au niveau *trois* (*Bachelier 3*).

Section 8. Arrangements des examens pour les groupes spéciaux

Article 28. Circonstances individuelles

Pour les étudiants qui ont un emploi temps plein ou les étudiants qui ont un handicap sérieux, une provision est faite pour que dans des circonstances individuelles exceptionnelles comme ci-dessus, on puisse leur permettre de répartir leurs examens entre les périodes d'examens régulières. Si cette possibilité est offerte, l'étudiant devra néanmoins remplir toutes les exigences demandées pour les examens et les travaux écrits. Si le besoin s'en fait sentir, le doyen académique fera un arrangement spécial après avoir consulté l'enseignant impliqué.

Article 29. Délibération consécutive

Si un étudiant a reçu la permission de suivre des cours durant une année académique et que l'ensemble des cours donne moins que les deux tiers de ECTS pour une année académique normale et qu'il supplémente son horaire par un programme éducatif individualisé, il doit

obtenir l'évaluation de deux années académiques différentes durant une période de délibérations consécutive. La délibération dans ce but doit se faire selon une séquence logique. Les délibérations concernant une année académique consécutive ne sont pas possibles si l'étudiant n'a pas réussi l'année académique qui précède. Cette règle touche également les étudiants à mi-temps, et les étudiants qui suivent un programme adapté, préparatoire ou relié.

Section 9. Ombudsman pour les examens

Article 30. Description générale de la tâche

L'Ombudsman agit comme médiateur entre l'examineur et les étudiants. Il ou elle ne peut en aucun cas faire passer un examen aux étudiants pour qui il ou elle agit en tant qu'Ombudsman.

Article 31. Disponibilité

Au début de chaque année académique, il sera communiqué aux étudiants où et quand l'Ombudsman sera disponible.

Article 32. Le droit à l'information

Afin qu'il puisse remplir sa tâche correctement, l'Ombudsman aura le droit d'être informé sur chaque examen avant les délibérations du jury d'examen. Cette information doit être gardée dans la plus stricte confidentialité. C'est la tâche du doyen académique d'assurer l'indépendance et l'autorité de l'Ombudsman. Les controverses concernant l'autorité ou l'indépendance de l'Ombudsman doivent être soumises au doyen académique par les examinateurs ou par l'Ombudsman.

Article 33. Participation aux délibérations

L'Ombudsman, n'étant pas un membre examinateur du jury d'examen, participe sans droits de vote aux délibérations.

Section 10. Règlement sur les conflits

Article 34. Médiation

Les irrégularités et les conflits entre les examinateurs et les étudiants qui entravent le cours normal des examens seront communiqués au responsable des examens par l'Ombudsman ou par les personnes concernées. Le responsable des examens joue le rôle de médiateur et prend, si nécessaire, des mesures intermédiaires pour garantir le cours normal des examens. Le jury d'examen prendra la décision finale. Il peut entendre préalablement l'étudiant qui, par la médiation du responsable du jury d'examen ou par l'Ombudsman, le demande.

Article 35. Erreurs techniques

Le responsable des examens corrige immédiatement les erreurs techniques qui pourraient être découvertes et ce jusqu'à dix jours après la proclamation et qui ne sont pas de nature à avoir une incidence sur la décision prise par le jury d'examen.

Les erreurs ou les irrégularités qui risquent d'affecter la validité des décisions prises par le jury d'examen sont soumises au jury d'examen qui est convoqué par son président (le responsable des examens) afin de tenir une session extraordinaire. Cette session du jury d'examen pourrait aussi être convoquée suite à la demande de l'Ombudsman en coordination avec le Comité des Affaires Académiques. La nouvelle décision du jury d'examen est révélée comme spécifié par *l'article 22*

(proclamation) et communiquée par le responsable des examens à l'Ombudsman, qui lui le fait connaître par écrit à l'étudiant.

Article 36. Conflits

Les étudiants peuvent consulter de manière informelle le responsable des examens s'ils pensent qu'une décision prise par le jury d'examen a violé leurs droits. Si cette consultation informelle ne conduit pas au résultat désiré, l'étudiant peut faire appel de la décision devant le doyen académique endéans les cinq jours qui suivent la consultation. Le doyen académique entendra toutes les parties concernées dans le conflit et si l'appel est considéré comme infondé, il peut être rejeté. L'étudiant devra être mis au courant de cette décision endéans les quinze jours. Cependant, si l'appel fait par l'étudiant est fondé, alors le responsable des examens ou l'Ombudsman, en coordination avec le Comité des Affaires Académiques peut décider que le jury d'examen aie à se rencontrer à nouveau et cela doit prendre place avant les quinze jours qui suivent la réception de la plainte écrite de l'étudiant. L'étudiant devra être mis au courant de cette décision durant la même période. Un appel supplémentaire peut être déposé à la suite de cette décision en conformité avec le règlement d'enseignement du CTS.

Article 37. Incompatibilités

Si pour les cas décrits dans les *articles 34* (médiation) et *36* (conflits), le responsable des examens ou le doyen Académique est directement concerné par la décision, il ou elle devra être remplacé(e) par le membre le plus âgé du jury d'examen.

Section 11. Provisions finales

Article 44. Amendements

Le règlement concernant les examens peut être amendé par le Conseil d'administration après consultation avec le corps professoral de l'école.

ANNEXE

Règlement disciplinaire sur le plagiat ou la fraude : Continental Theological Seminary

La procédure suivante est établie selon le règlement disciplinaire sur le plagiat ou la fraude :

1. Le premier ou le second correcteur soupçonne ou découvre que le candidat est fautif de plagiat ou de fraude.
2. Le correcteur informe immédiatement par écrit (e-mail) l'officier d'examen en charge, le doyen ainsi que l'étudiant lui-même.
3. L'officier d'examen décide, en consultation avec le doyen, si l'accusation est fondée.
4. L'officier d'examen informe la secrétaire académique de ce cas de plagiat ou de fraude.
5. L'officier d'examen informe l'étudiant par écrit des accusations et s'en réfère aux règles disciplinaires publiées dans le manuel de l'étudiant. L'étudiant est aussi informé qu'un comité de contrôle sera constitué pour examiner le cas.
6. La secrétaire académique forme un comité de contrôle afin d'examiner le cas et informe l'étudiant.
7. L'officier d'examen communique les résultats de la rencontre du comité de contrôle.

Note : Toutes les preuves de plagiat ou de fraude doivent être distribuées aux membres du comité de contrôle ainsi qu'au candidat avant la rencontre par l'officier d'examen ou la secrétaire académique. Le candidat doit informer la secrétaire académique s'il/elle sera présent (e) à la rencontre ainsi que la personne qui l'accompagnera (le cas échéant).